

ADERGES, UNIVERSITE TOULOUSE-LE MIRAIL

**EVALUATION INTERMEDIAIRE DU
PROGRAMME LEADER +
EN MIDI-QUERCY**

Octobre2005

Etudiants chargés de l'étude : L. BREVARD, M. JEANNOUTOT.

Encadrants scientifiques : L. BARTHE, F. TAULELLE, P. SALLES.

PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX DE L’EVALUATION EN MIDI-QUERCY .	3
A. La contextualisation du thème retenu « Valorisation des ressources naturelles et culturelles ».	3
B. Une construction territoriale ancienne autour du patrimoine naturel et culturel.	4
C. La spécificité Leader + en Midi-Quercy.	9
D. Méthodologie.	14
DEUXIEME PARTIE : L’ANALYSE DU PROGRAMME LEADER+ EN MIDI-QUERCY.	16
A. Le déroulement du programme.	16
a. Les ressources mobilisées pour l’accompagnement du programme.	16
b. Calendrier, dépenses, partenariat envisagé et réalisé : quels écarts ?	17
B. Quelles opérations ?	20
a. Les opérations retenues et celles qui ne l’ont pas été.	20
b. Domaine et nature des opérations.	20
c. Public cible.	22
d. Répartition des opérations par fiche-action.	22
e. Le financement.	27
f. L’échelle de réalisation des projets.	30
C. Les porteurs de projets.	32
a. Les structures porteuses de projets.	32
b. La complexité de la démarche Leader+, les difficultés rencontrées.	35
c. Le caractère déterminant de Leader+.	35
TROISIEME PARTIE : LES APPORTS SPECIFIQUES DE LEADER+ SUR LE TERRITOIRE MIDI QUERCY .	38
A. Les objectifs spécifiques Leader +.	38
a. L’articulation du projet avec les autres politiques territoriales.	38
b. Le caractère innovant.	38
c. Le fonctionnement du partenariat et la mise en réseau.	39
d. Le caractère transférable des actions	39
B. L’illustration des objectifs de Leader +.	40
a. La Maison du Patrimoine.	41
b. La filière énergie.	44
c. Les Hivernales.	46
d. Les Bistrots de Pays	47
C. L’articulation au projet du territoire : la complémentarité Leader +/Pays.	48
D. Le caractère déterminant du programme sur le territoire. Préconisation.	56
a. Promouvoir la communication autour du programme.	57
b. Favoriser la lisibilité de certaines actions.	59
c. Elargir le réseau, diversifier la participation des porteurs de projets.	59
d. Ouvrir le réseau de coopération entre territoires.	60
e. Pérenniser l’ingénierie de développement grâce à Leader +.	60

PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX DE L'EVALUATION EN MIDI-QUERCY.

L'évaluation à mi-parcours se situe pendant le déroulement du programme Leader +. Chaque GAL est en effet tenu de mettre en place un dispositif d'évaluation lors des diverses étapes d'avancement du programme. Celui de Midi-Quercy engage l'évaluation intermédiaire dans le but de corriger éventuellement ses méthodes de la conduite du programme et d'émettre des recommandations pour la suite.

Cette évaluation permettra notamment de répondre à un certain nombre d'interrogations :

- Les projets financés pendant la première phase répondent-ils à la problématique du projet, à savoir la valorisation des ressources naturelles et culturelles ?
- Dans quelles mesures ces opérations présentent-elles une réelle innovation tant dans leur contenu que dans leur mise en œuvre ?
- Ces projets présentent-ils de réelles innovations pour orienter la suite du programme en direction des axes d'organisation et de développement du territoire retenus dans la charte du Pays ?
- Enfin quelles perspectives de coopération et de mise en réseau des initiatives sont retenues ?

A. La contextualisation du thème retenu « Valorisation des ressources naturelles et culturelles ».

Le pays Midi Quercy est situé à l'est du Tarn-et-Garonne ; il regroupe 48 communes dans la partie orientale du département. En 1999, il comptait 39 241 habitants soit 19% de la population du Tarn-et-Garonne. Entre 1990 et 1999, sa population s'est accrue de près de 4 600 habitants. Doté d'un riche patrimoine historique et naturel, ce territoire, malgré un déficit constant des naissances sur les décès, n'a cessé de gagner des habitants grâce à un solde migratoire positif.

Mais la situation est loin d'être homogène et le Pays rassemble des dynamiques différentes, contrastées selon la situation géographique des communes. Tandis que les communes proches de Montauban et de l'A20 (Toulouse-Paris) bénéficient d'un accroissement démographique important (28% en vingt ans) dû à un solde migratoire largement positif, certaines portions du territoire ne

présentent qu'un accroissement démographique modéré. Ainsi les communes situées à l'est du Pays et marquées par leur ruralité souffrent d'une perte de population tandis que certains cantons à vocation touristique (Saint-Antonin-de-Noble-Val, Caylus) concentrent essentiellement des résidences secondaires¹.

Situé entre le Parc Naturel Régional des Grands Causses au nord et la forêt de la Grésigne au sud, ce territoire à dominante rurale marqué par son caractère agricole² offre une grande diversité de paysages et une importante richesse des milieux naturels. La caractéristique majeure de cet espace demeure donc dans son fort potentiel touristique. Il dispose en effet d'un patrimoine naturel, paysager et culturel de qualité : causses du Quercy, gorges de l'Aveyron, abbaye de Baulieu, village de Saint-Antonin-de-Noble-Val, château de Bruniquel ... La notoriété de nombreux sites draine ainsi chaque année de nombreux touristes. Dans cette perspective, de très nombreuses protections environnementales ont été mises en œuvre (une quarantaine de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont recensées sur le territoire) et le Pays Midi Quercy a en projet la constitution d'un Parc Naturel Régional dont l'enjeu sera la préservation et la valorisation de ce patrimoine exceptionnel. Bénéficiant d'atouts considérables (proximité des bassins de clientèle, capacité d'accueil importante, hébergement et activités variées...), le tourisme est pour ce Pays un secteur à fort potentiel de développement qui explique la thématique « Ressources naturelles et culturelles » retenue dans le cadre du programme Leader plus.

B. Une construction territoriale ancienne autour du patrimoine naturel et culturel.

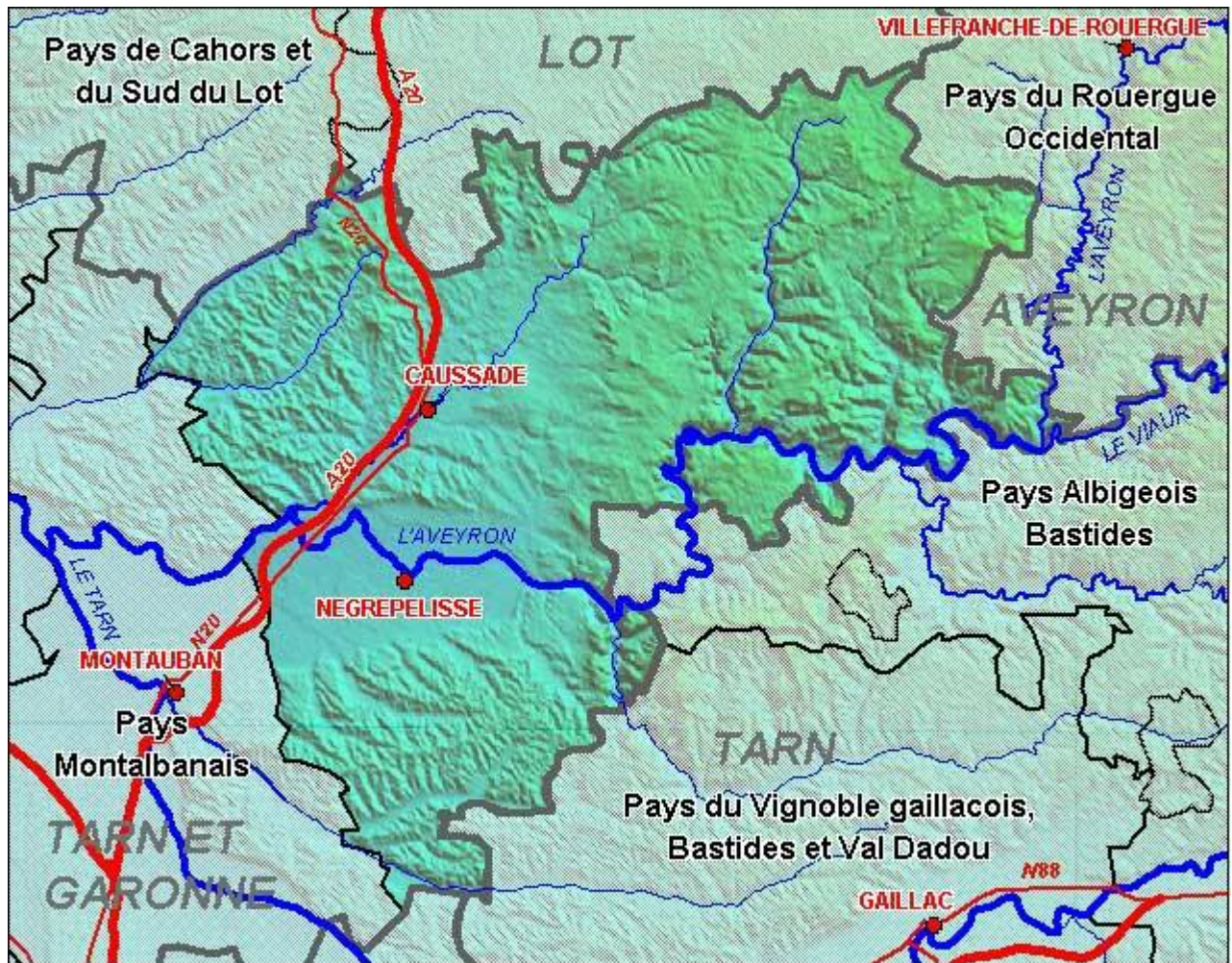
Le territoire du Midi-Quercy a engagé des actions de développement pour la valorisation de ses ressources depuis de nombreuses années déjà. Le programme d'initiative communautaire Leader II a permis d'initier une démarche de développement rural commune aux quatre structures intercommunales de l'Est du Tarn et Garonne. En 1999, à la fin de ce programme, il est apparu évident que cette partie du territoire avait en commun des intérêts qui nécessitaient une démarche collective.

¹ 42% du parc du département.

² En 1999, il compte environ 11000 emplois. De fait, l'emprise de l'agriculture en matière d'emplois reste forte : (20 % des emplois contre 13 % dans le département et 7 % dans l'ensemble de la région) malgré une diminution d'un quart de ses emplois au cours des années 1990 et 1999.

La loi LOADT de 1999 a permis de concrétiser cette volonté en engageant une réflexion autour de la création d'un Pays.

Carte 1 : Le Pays Midi-Quercy³.



Le périmètre d'étude du Pays Midi-Quercy a été approuvé le 12 février 2001 par la Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CRADT). En outre, les communes et Communautés de Communes (EPCI) du Pays de Midi-Quercy constituées en Syndicat Mixte de Développement le 7 janvier 2003, ont engagé dès le mois de juin 2000 une réflexion qui s'est

³ Source : <http://www.univ-tlse2.fr/cieu/operations/operations.htm>. Carte tirée d'un outil de suivi de la mise en place des territoires de projets. Ce site a pour objectif d'offrir un ensemble d'informations sur les territoires de projet dans la région Midi-Pyrénées et d'en assurer le suivi. Sa création est le fruit d'un partenariat entre le Service d'Études du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SESGAR) de la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées et le Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines (CIRUS-CIEU, UMR 5193 CNRS-UTM), la mise en oeuvre technique étant assurée par les ingénieurs cartographes du Département de Géographie et Aménagement de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

concrétisée par l'élaboration d'une charte respectueuse des enjeux du développement durable et des objectifs généraux de la loi de 1999 dite de Pays⁴. Cette démarche ayant abouti, elle débouche aujourd'hui sur l'élaboration du Contrat de Pays pour les années 2004, 2005 et 2006.

La mise en place du Pays et la réflexion engagée autour de ce périmètre répondent en Midi-Quercy à plusieurs exigences :

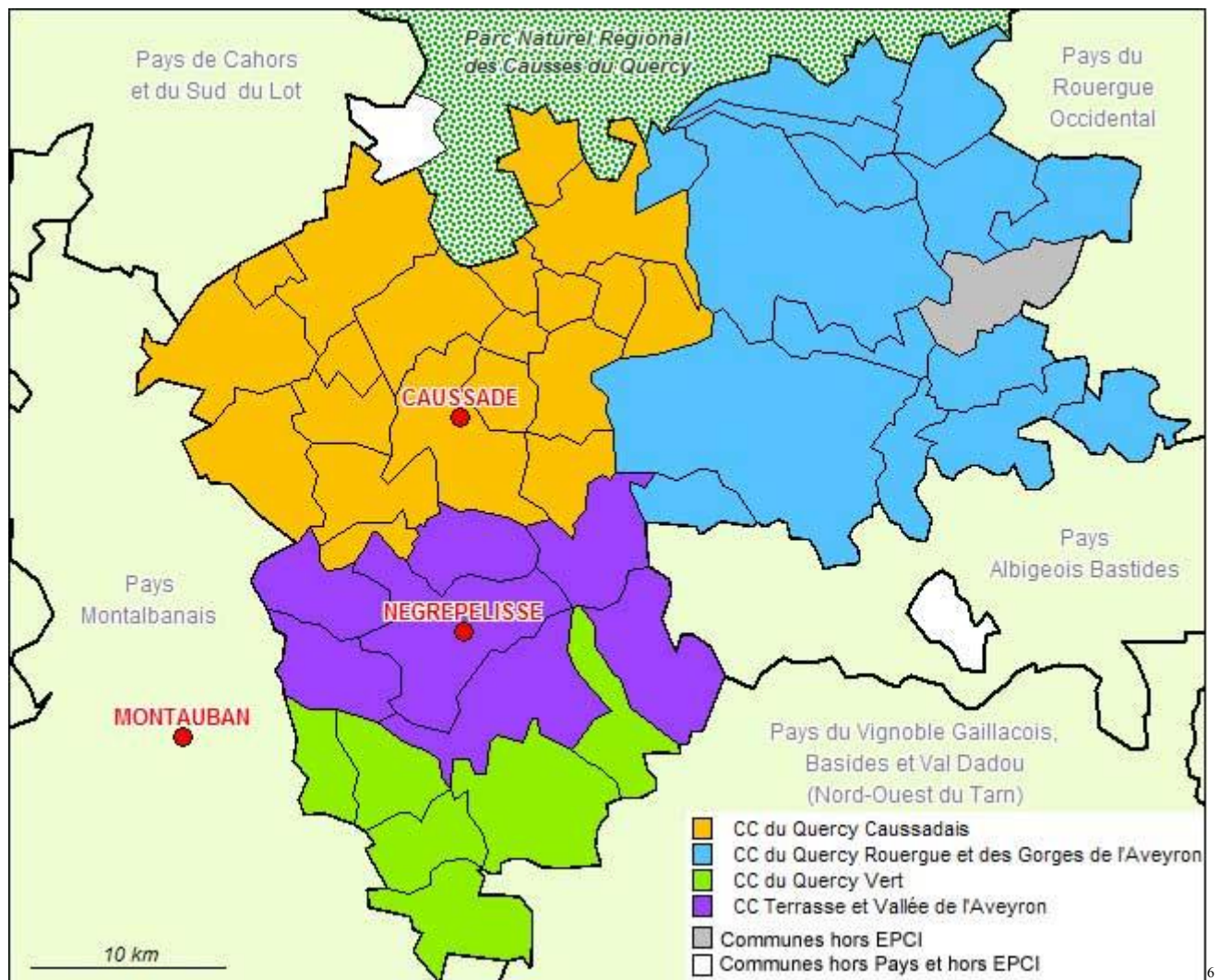
- **Ancrer le territoire de projet dans son environnement**, par la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du Pays dans une perspective d'intégration au projet du PNR, et par le développement équilibré du territoire au regard notamment de la proximité de l'agglomération montalbanaise ;
- **Œuvrer pour une cohésion sociale**, par une maîtrise de l'attractivité démographique du territoire et le renforcement de la solidarité et de la démocratie participative, et par le développement qualitatif des services publics ;
- **Enfin promouvoir un développement économique et durable** en conciliant une agriculture diversifiée et durable avec le développement économique et touristique et la préservation d'un environnement de qualité.

Ces préoccupations ne sont pas récentes et cette politique de Contrat de Pays se substitue à la politique antérieure des Contrats de Terroir impulsée par la région et les Départements de Midi-Pyrénées. En effet, différentes procédures ont permis dans le passé de mettre en exergue la possibilité d'un travail commun à l'échelle du Pays. Ces actions ont permis de travailler sur des thématiques communes aux différents territoires composant le Pays. Dans cette perspective on peut citer dans un premier temps la mise en œuvre sur le territoire de Leader I (1992-1996) articulé autour des thématiques du tourisme, de l'eau et de la production agricole ; par la suite Leader II et les trois Contrats de Terroirs du Pays (1997-1999) ont œuvré pour le renforcement de la dynamique. Il existe de fait une volonté commune d'agir, une articulation des actions d'autant plus importante entre les

⁴ La loi LOADT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) votée le 25 juin 1999 a pour ambition d'aménager le territoire au plus près des réalités territoriales et des attentes des concitoyens en intégrant les enjeux du développement durable : garantir à la fois le progrès économique, social et environnemental. Cette loi prévoit une recomposition des territoires en Pays, agglomérations et contrats de ville. Ces nouveaux territoires naîtront de projets élaborés par des acteurs locaux ayant envie de travailler ensemble.

acteurs locaux que les aides européennes ont pu s'appliquer à des opérations bénéficiant déjà de subvention dans le cadre des Contrats de Terroir et qu'en outre, certaines actions n'ayant pas pu profité d'aides dans ce cadre ont pu être soutenues dans la cadre des programmes Leader.

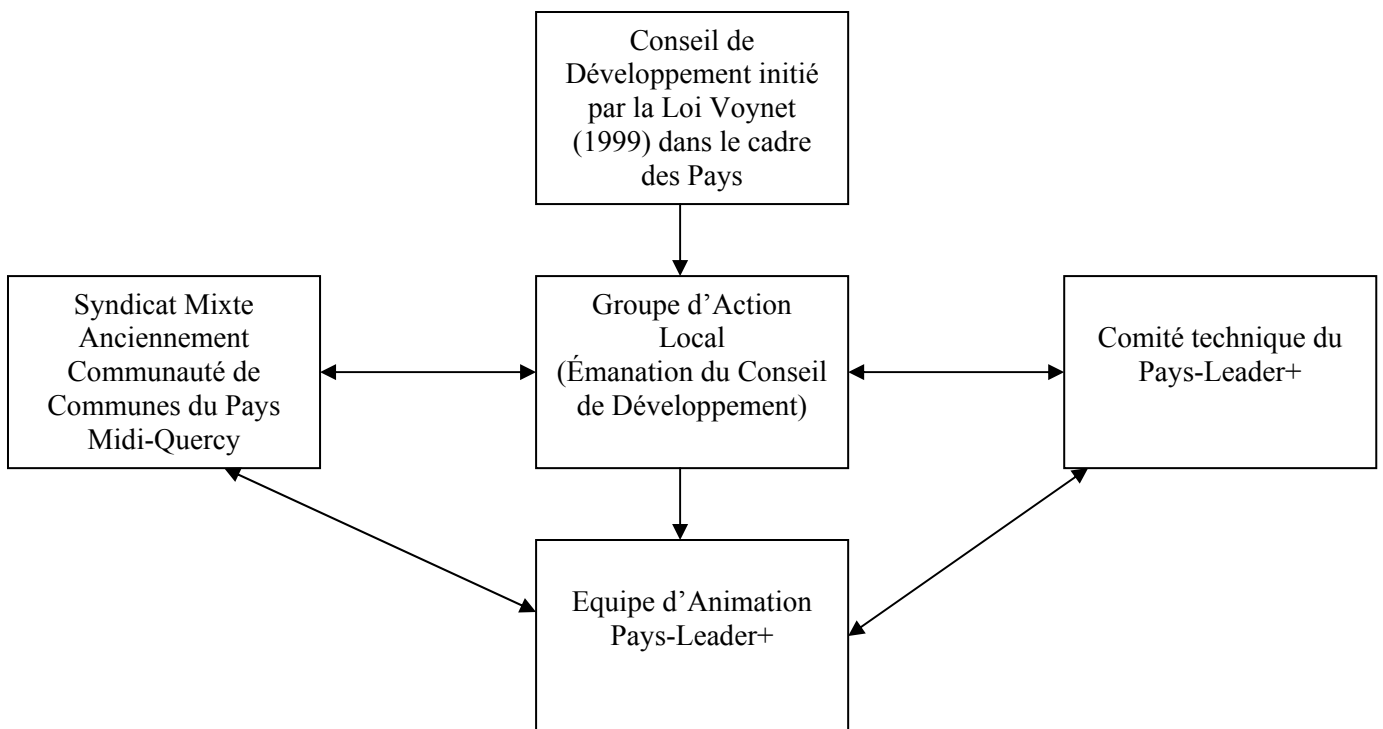
Carte 2 : Les intercommunalités en Midi-Quercy⁵.



Depuis près de cinq ans maintenant, différents acteurs se sont mobilisés afin de mettre en œuvre un projet autour d'un territoire inscrit dans la durabilité. Ainsi, au vu des qualités de cet espace et des différentes procédures mises en œuvre en terme de développement local, les thèmes de la nature et de la culture se sont imposés, la valorisation de cette thématique permettant de légitimer la candidature au programme Leader +.

⁵ Source : <http://www.univ-tlse2.fr/cieu/operations/operations.htm>

La thématique retenue dans le cadre du programme Leader + « Valorisation des ressources naturelles et culturelles » est reprise dans l'enjeu 1 de la Charte du Pays « Ancrer le territoire dans son environnement ». Dans ce cadre, plusieurs mesures opérationnelles du Contrat de Pays sont déclinées : connaissance, protection et valorisation de l'environnement (mesure 1), développement social et culturel (mesure 4), ou encore tourisme (mesure 6). Concrètement, la majorité des projets présentés au Comité de programmation Leader + sont également inscrits au Contrat de Pays ce qui facilite l'obtention des cofinancements nationaux et la complémentarité des financements européens (DOCUP⁷). Les membres du Comité de Programmation de Leader + participent également à l'élaboration du Contrat de Pays. Ils sont donc en mesure d'assurer une certaine cohérence entre les deux procédures.



La cohérence est d'autant plus forte entre le programme Leader + et le Pays qu'ils s'appliquent au même périmètre et qu'ils sont gérés par la même structure publique. De fait, la Charte de développement durable du Pays Midi-Quercy a intégré le plan de développement Leader + ce dernier ayant été élaboré simultanément par les élus et le Conseil de Développement.

⁷ Leader+ a vocation à aider l'appui technique, les études et donc plutôt l'investissement immatériel tandis que le DOCUP intervient surtout sur l'investissement matériel.

Le programme Leader + est donc ici, comme dans de nombreux autres Pays, le bras séculier du Pays : Leader y conforte et y soutient des projets qui participent à la structuration territoriale du Pays. Aujourd'hui, on distingue donc une réelle complémentarité entre la démarche Pays en cours et le déroulement du programme Leader +⁸.

C. La spécificité Leader + en Midi-Quercy.

Trois programmes Leader se sont succédés : Leader I (1991-1994) qui a fortement contribué à renforcer la dynamique locale, Leader II (1994 – 1999) qui a conforté la coopération entre acteurs locaux et aujourd'hui Leader + (2000 – 2006). Leader + est un programme destiné aux zones rurales qui encourage ces espaces à mettre en œuvre des stratégies de développement innovantes et intégrées. Selon sa déclinaison nationale, le programme LEADER+ est organisé autour de six thèmes fédérateurs :

- ⇒ Utilisation de nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies.
- ⇒ Accueil des nouveaux acteurs locaux et d'entreprises.
- ⇒ Valorisation des ressources naturelles et culturelles.
- ⇒ Amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales.
- ⇒ Valorisation des produits locaux.
- ⇒ Publics cibles : les jeunes et/ou les femmes.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme sont initiées et menées par des Groupes d'Action Locale (GAL) qui associent des partenaires socio-économiques publics et privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises) et qui établissent en commun une stratégie de développement pour leur territoire, articulée autour d'un thème fédérateur fort.

En région Midi-Pyrénées, douze GAL ont été sélectionnés :

⁸ Ce dernier a en effet bénéficié de l'organisation technique et politique du pays (syndicat mixte du Pays et conseil de développement en complémentarité du syndicat mixte et des EPCI).

Tableau 1 : GAL sélectionnés en Midi-Pyrénées dans le cadre du programme LEADER+

Thématiques retenues dans le cadre du programme LEADER +	"Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales"	"Valorisation des produits locaux"	"Accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises"	"Valorisation des ressources naturelles et culturelles"
	Pays du Val d'Adour (Gers et Hautes-Pyrénées)	Association pour la modernisation et l'innovation économique (Aveyron),	Bouriane-Causse du Quercy (Lot)	Pays d'Ariège-Pyrénées (Ariège)
	Vallées des Gaves (Hautes-Pyrénées)	GAL Olt et Causses	Pays du nord ouest du Tarn (Tarn)	Midi-Quercy (Tarn-et-Garonne)
	Pays de Quercy-Rouergue (Lot et Aveyron)	Pays d'Armagnac (Gers)	Porte de Gascogne (Gers)	
	Carmausin, Causses et Ségala du Tarn (Tarn)	Aubrac, Olt et Causses (Aveyron)		

Grâce aux programmes européens Leader successifs (Leader I, Leader II, aujourd'hui Leader +), le Tarn et Garonne a pu, depuis 1992, déployer des initiatives locales de développement dans les secteurs

d'activité du tourisme rural, des services de proximité, de la formation professionnelle, de l'artisanat, de la valorisation et de la mise sur le marché de produits locaux. Ces initiatives ont bénéficié à l'ensemble du territoire départemental : Leader I (1992 – 1996) et Leader II (1997 – 1999) pour l'aire géographique correspondant au Pays Midi-Quercy, Leader II pour le centre (Lafrançaise – Moissac) et pour l'Ouest (Deux Rives et Lomagne) du département.

Au vu de la dynamique de valorisation des ressources naturelles et culturelles initiée dans le cadre de Leader II, le syndicat mixte a souhaité mettre en place un programme Leader + sur une thématique forte qui correspond, selon la nomenclature, au thème 4 : "Valorisation des ressources naturelles et culturelles". L'objectif est de faire travailler ensemble les acteurs impliqués dans l'environnement, le patrimoine naturel ou bâti, les paysages, l'agriculture ou encore le tourisme et la culture. Il s'agit d'abord de permettre aux habitants et aux acteurs locaux de s'approprier la diversité des ressources locales ; ensuite mettre en réseau les initiatives de valorisation de ces ressources, nombreuses mais diffuses afin de les rendre plus lisibles pour les habitants et pour les visiteurs.

L'objectif consiste à affirmer et pérenniser cette thématique mais aussi à favoriser la mise en œuvre de stratégies originales ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel et le renforcement de l'environnement économique afin de contribuer à la création d'emplois. Dans cette perspective, il s'agit pour le Pays dans un premier temps de mobiliser les acteurs locaux, puis d'affirmer une identité territoriale et enfin de préparer le territoire à sa labellisation en Parc Régional ce qui constituerait un aboutissement des initiatives de valorisation des ressources naturelles et culturelles initiées depuis quinze ans. La thématique "Valorisation des ressources naturelles et culturelles" ne concerne que deux GAL sur l'ensemble de la région. Dans le Pays Midi-Quercy, cette thématique est abordée sous l'angle des richesses et du témoignages du passé qui ont marqué ou marquent le territoire mais également sous l'angle de la capacité du territoire à créer -une créativité en lien avec son histoire, en prise avec ses habitants - à innover ce qui permettra de renforcer ce marquage. La stratégie consiste donc à valoriser la qualité et la spécificité du territoire, tant à partir de ses ressources naturelles, historiques que de celles qu'il construit aujourd'hui.

Tableau 2 : Les orientations du programme Leader + en Midi-Quercy

Axe	Actions	Objectifs	Stratégies	Dépenses prévues
Axe 1 : « Apprivoiser » les ressources physiques.	Action N°1	Améliorer la connaissance et la prise de conscience des ressources physiques du territoire Midi – Quercy.	Favoriser les initiatives permettant d'étudier le patrimoine environnemental	280000 euro (soit 18,6% des dépenses totales prévues)
	Action N°2	Favoriser la transformation, l'adaptation des ressources physiques aux enjeux d'une qualité environnementale.	Susciter l'expérimentation de nouvelles pratiques environnementales, la création de nouveaux partenariats dans le domaine des énergies renouvelables.	180000 euro (soit 12% des dépenses totales prévues)
Axe 2 : Articuler l'adaptation des ressources humaines avec l'amélioration de la compétitivité environnementale.	Action N°3	Mutualiser, mettre en réseau les acteurs, faire émerger de nouveaux acteurs.	Fédérer les acteurs intéressés par la qualité environnementale du Pays.	250000 euro (soit 16.6% des dépenses totales prévues)
	Action N°4	Favoriser l'emploi lié à l'amélioration de la compétitivité environnementale.	Articuler la demande et l'offre d'emploi qui va découler des initiatives en matière de valorisation du patrimoine environnemental.	120000 euro (soit 8% des dépenses totales prévues)
Axe 3 : Valoriser l'image et la perception environnementale du Pays Midi-Quercy.	Action N°5	Valoriser les usages du patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'une identité territoriale.	Promouvoir, professionnaliser les activités économiques (touristiques, agro touristique) s'appuyant sur le patrimoine environnemental.	295000 euro (soit 19.6% des dépenses totales prévues)
	Action N°6	Affirmer une destination Midi - Quercy basée sur une forte qualité environnementale et culturelle.	Produire une image spécifique du Pays par la création de support de communication valorisant sa qualité environnementale.	120000 euro (soit 8% des dépenses totales prévues)
Axe 4 : Assistance technique pour le programme Leader +	Action N°7	Assistance technique et gestion du programme (instruction du dossier, suivi informatique, contrôle).	Mise en place d'une équipe pour le suivi du Contrat de pays et du programme Leader +.	120000 euro (soit 8% des dépenses totales prévues)
	Action N°8	Ingénierie et animation du programme (communication, animation, réseau du programme).	Travail de coordination à l'échelle du territoire.	120000 euro (soit 8% des dépenses totales prévues)
	Action N°9	Mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation du programme Leader +		15000 euro (soit 1% des dépenses totales prévues)

Dans cette perspective, ce thème est ici décliné autour de quatre axes définissant les types et les champs d'interventions possibles des opérations retenues. Ces axes sont décomposés en neuf fiches actions opérationnelles définissant les types et les champs d'interventions des opérations qui seront présentées.

Les diverses opérations menées sur le territoire du Pays Midi-Quercy dans le cadre du programme Leader + répondent à plusieurs objectifs. Quatre ont été en particulier mis en exergue au vu des actions menées.

- Le Pays Midi-Quercy dispose d'un riche patrimoine naturel, culturel et paysager conditionné par sa géographie et hérité de l'histoire. De fait, nombre d'opérations conduites sur le territoire œuvrent pour un approfondissement et une diffusion de la connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager afin de mieux cerner les caractéristiques de l'identité territoriale. L'objectif ici est bien de répondre à l'attente de populations (touristes, jeunes...) mais aussi et surtout de compléter les actions de valorisation par des manifestations mettant en valeur les spécificités locales. L'axe 3 en particulier œuvre en ce sens.

- Le territoire dispose d'une grande richesse de patrimoine naturel, environnementale et culturel. De fait, la valorisation et l'expérimentation de nouvelles pratiques, de nouvelles initiatives des ressources du territoire constituent un objectif particulièrement prégnant des différentes opérations menées dans l'axe 1 notamment.

- Enfin, certaines opérations de l'axe 2 participent à la mise en œuvre et encouragent le développement d'activités économiques tournées vers l'environnement. Les actions conduites permettent alors de conforter les activités en place mais aussi de susciter la création de nouvelles activités.

D. Méthodologie.

L'analyse des premières réalisations du programme sera conduite sur la base d'indicateurs habituellement mobilisés lors d'une évaluation de politique européenne : typologie, volume et spécificité des actions et financements. En outre, la méthodologie adoptée pour conduire cette évaluation fait une large part aux enquêtes menées auprès des porteurs de projets. Deux questionnaires réalisés dans le cadre de travaux antérieurs⁹ de l'IUP « Aménagement et Développement territorial » d'évaluation de programmes Leader+ ont été dans un premier temps présentés aux équipes du GAL. Au final, après plusieurs échanges, un questionnaire¹⁰ s'appuyant sur les travaux menés par le RIA et UNA Leader¹¹ a été finalisé, ce dernier ayant pour but de préciser, d'apporter des données d'ordre qualitatif sur :

- Le déroulement du projet, les conditions de sa mise en œuvre, son impact territorial, les réseaux de coopération créés ou à créer ;
- Les causes du bon déroulement mais aussi les obstacles à l'avancée des projets, leur adaptation ;
- Les représentations que les personnes interrogées se font du territoire sur lequel s'inscrit le projet et de la problématique de la valorisation des ressources naturelles et culturelles.

Un groupe de travail de trois personnes s'est monté au sein du Syndicat Mixte afin de suivre, au fur et à mesure de son élaboration, la mise en place de l'évaluation intermédiaire. Dans cette perspective, quatre réunions se sont tenues au sein de la structure afin que ce groupe de travail et les évaluateurs puissent échanger au fil de l'analyse sur le déroulement de l'étude.

Le travail d'enquête auprès des bénéficiaires a duré deux mois. Les entretiens se sont déroulés de juillet à août 2005. La prise de rendez-vous a été facilitée par la mobilisation et la disponibilité des différents acteurs. Les porteurs de projet ont été rencontrés lors d'un entretien d'une heure. Seul deux porteurs n'ont pas pu être contactés. La technique du questionnaire a eu les effets escomptés : les interlocuteurs ont été dans la majorité disponibles, les « non-réponses » à certaines questions très rares et les informations recueillies sont dans l'ensemble assez précises. Au total quarante cinq opérations achevées ou en cours au 1^{er} juillet 2005¹², date de collecte des données, ont été étudiées. De fait, l'analyse des opérations et des entretiens nous a permis de répondre à la question de la plus value du programme Leader + sur le territoire et de mettre l'accent

⁹ Evaluation du programme Leader+ Portes de Gascogne dans le Gers et du programme Leader+ du Pays Val d'Adour.

¹⁰ Cf. annexe 1.

¹¹ Cf. annexe 2.

¹² La moyenne nationale est de 73 projets par GAL.

sur le processus local de développement au travers notamment les thématiques de l'animation, du partenariat, des réseaux, du transfert, etc.

DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DU PROGRAMME LEADER+ EN MIDI-QUERCY.

Cette partie repose sur l'analyse des questionnaires réalisés lors de l'évaluation. Ce questionnaire, posé aux porteurs de projets, permet d'éclairer les apports et les limites de la programmation d'un point de vue quantitatif. Cette partie exprime le point de vue des porteurs de projet au vu des actions mises en œuvre dans le cadre du programme. Elle s'articule autour de trois points :

- d'une part les opérations conduites et l'état d'avancement par fiche-action ;
- le déroulement du programme en terme de ressources mobilisées, de partenariat ;
- enfin une analyse concernant les porteurs de projets.

A. Le déroulement du programme.

a. Les ressources mobilisées pour l'accompagnement du programme.

**Composition de l'équipe technique chargée
du suivi du programme Leader+**

P. DARBOIS : Chargé de l'animation technique et de la coordination (équivalent 1/3 temps).

B. DANIEL : Chargée de l'animation pour la partie suivi de l'évaluation et des projets de coopération en lien avec la charte paysagère (équivalent 1/3 temps).

M-C VIGUIER : Chargée de la gestion administrative (plein temps).

L'équipe des agents de développement local du Syndicat Mixte a activement aidé à la formalisation et au montage des dossiers de l'ensemble des projets. Les porteurs de projets sont de fait très satisfaits de cet accompagnement technique. Les porteurs, lors de la phase d'élaboration des opérations, ne rencontrent aucune difficulté à faire remonter leur projet vers l'équipe technique. De plus les communes et les communautés de communes n'hésitent pas à diriger les personnes cherchant un financement vers l'équipe du Syndicat mixte. Il existe de fait une réelle complémentarité entre les différents acteurs.

Les projets sont souvent montés en collaboration avec l'équipe technique du Syndicat Mixte avant programmation ce qui permet aux porteurs de prendre connaissance du programme Leader+. Cependant, certains porteurs de projets mettent en exergue une certaine « désinformation¹³ » vis à vis du programme. Cette constatation n'est pas totalement imputable à l'équipe technique puisque beaucoup de porteurs reconnaissent ne pas s'intéresser à Leader+ en tant que tel. Et bien que l'équipe communique l'ensemble des documents sur le programme aux porteurs de projets, leur rédaction complexe ne les encourage pas à s'impliquer dans cette lecture.

En ce qui concerne le montage administratif, l'équipe technique fait là aussi un travail reconnu par tous. Malgré la lourdeur des dossiers à monter soulignée, par un grand nombre, tous les porteurs sont satisfaits de l'accueil et des conseils prodigués. Ils apprécient la qualité de l'écoute de l'équipe.

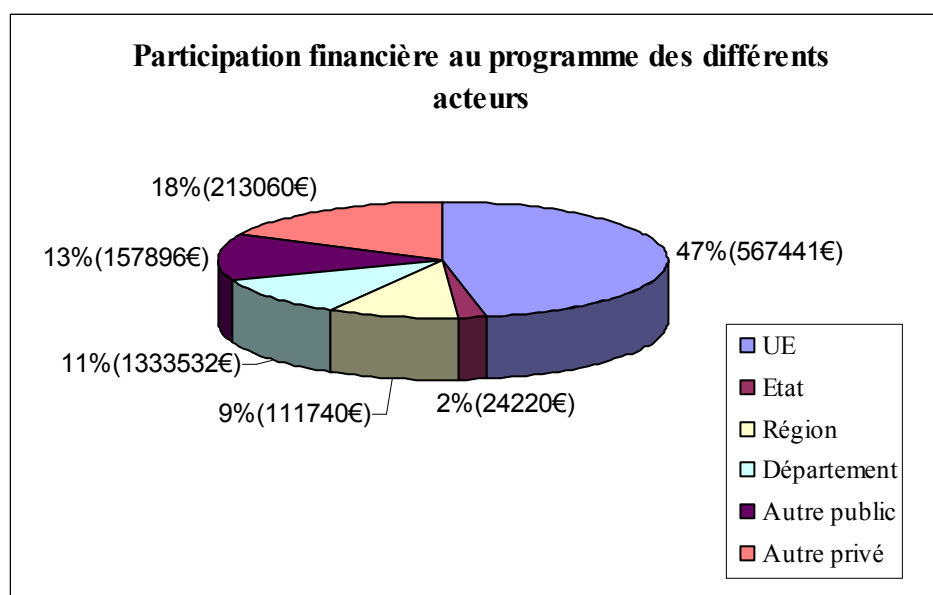
b. Calendrier, dépenses, partenariat envisagé et réalisé : quels écarts ?

L'objectif initial du programme Leader+ est de faire naître des initiatives originales de développement local. Il contribue par ses fonds à soutenir des projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans lui. Cependant, le programme ne peut se suffire à lui-même en termes de financements. Au-delà du cofinancement imposé par l'Union européenne, Leader+ permet donc d'engager des partenaires publics ou privés dans un projet. C'est le fondement même des Programmes d'Initiative Communautaire.

Actuellement, les cofinancements se présentent comme suit :

¹³ La désinformation se retrouve la plupart du temps sur la provenance des fonds Leader+ et sur la philosophie du programme.

Graphique 1 : Participation financière des différents acteurs au programme.



On constate que la part de l'Union européenne atteint logiquement la moitié du coût du programme. L'Etat ne finance que 2% de cofinancement direct. La Région et le Département cumulent à eux deux 20% des financements du programme.

Le Conseil Général, et le service culturel du département du Tarn-et-Garonne en particulier, n'ont pas une position arrêtée par rapport aux projets cofinancés au titre de Leader¹⁴. Car même si certains porteurs soutenus par le passé le sont encore, les opérations nouvelles quant à elles devront d'abord prouver leur « légitimité départementale ». La baisse des crédits du service culturel en particulier rend difficile, pour la fin du programme, le financement des actions actuellement cofinancées. Dans cette perspective le Conseil Général privilégiera ces compétences obligatoires aux dépends de compétences facultatives comme la culture.

La question du partenariat financier avec les porteurs de projets mérite elle aussi d'être soulevée afin de savoir dans quelle mesure les engagements de cofinancements ont été tenus.

¹⁴ Entretien réalisé auprès de Mme Odouano du service culturel.

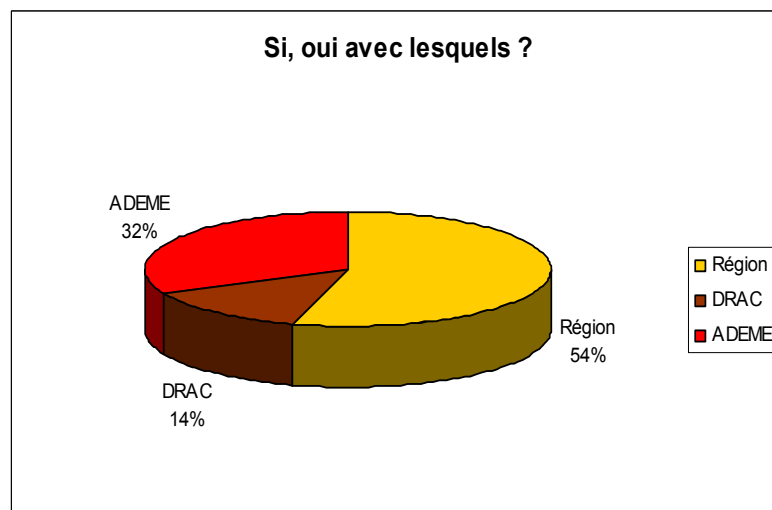
Graphique 2 : Les problèmes rencontrés avec les partenaires financiers.



Un peu moins de la moitié de porteurs de projets ont connu une modification ou une annulation des financements prévus. Ce chiffre est relativement important et devrait à l'avenir être revu à la baisse grâce à des engagements plus forts de la part des partenaires financiers.

Ces problèmes de cofinancement sont dus en particuliers à trois cofinanceurs comme l'indique le graphique suivant :

Graphique 3 : Quels cofinanceurs posent problème ?



La Région est à l'origine de plus de la moitié des problèmes de cofinancement constatés. Cette observation est due en grande partie au retard dans la mise en place de la politique

culturelle du Pays. En effet, la Région s'est engagée à ne cofinancer les opérations qu'après la rédaction et la validation de la Charte Culturelle. Cependant au vu des problèmes financiers engendrés par un tel retard de paiement –notamment pour de petites associations- la Région devrait débloquer l'ensemble des fonds dus et ne plus ralentir les initiatives. Ces difficultés, externes à la gestion du Pays, restent dommageables et ce bien que ce dernier tente de gérer au mieux le problème.

Le deuxième cofinancier posant problème dans ce programme est l'ADEME. Ce cofinancier ne suit pas toujours les engagements pris laissant alors des particuliers avec des difficultés financières importantes. Ce fait a été mis en évidence notamment pour les chaudières à bois déchiqueté dont le surcoût reste très important pour les porteurs de projets. Un suivi plus étroit avec cet organisme semble d'autant plus nécessaire que la suite du programme va s'axer autour de la valorisation du patrimoine naturel avec notamment la mise en place de la politique sur les énergies.

Enfin, la DRAC a parfois rompu ou diminué des engagements en terme financier laissant là aussi les organisateurs de festivités en prise à des problèmes de trésorerie.

B. Quelles opérations ?

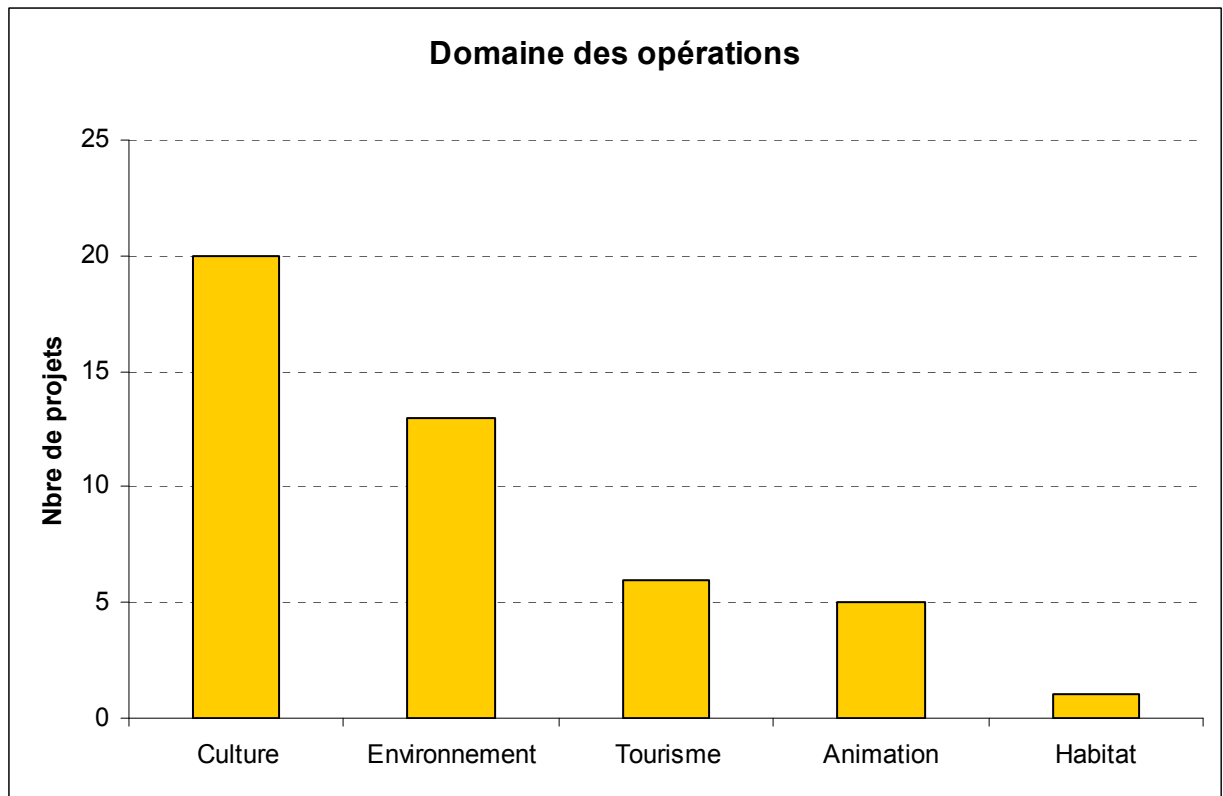
a. Les opérations retenues et celles qui ne l'ont pas été.

L'ensemble des opérations non-retenues ou déprogrammées l'ont été soit du fait d'une complémentarité des fonds structurels -auquel cas Leader+ a été remplacé par un autre fonds- soit à cause de difficultés administratives ou techniques nécessitant une nouvelle programmation ou un abandon du projet.

b. Domaine et nature des opérations.

Une typologie dressée en début d'évaluation en coordination avec le Syndicat Mixte permet de réaliser le graphique qui suit traitant du domaine des opérations.

Graphique 4 : Domaine des opérations.



La part de la culture est très présente dans cette première partie du programme. L'environnement connaît un léger « retard » qu'il faudrait compenser par la suite du programme, mais le travail actuel sur les énergies devrait rétablir l'équilibre.

Les actions réparties dans cette typologie, correspondent bien à la thématique de la valorisation (tourisme en autre) du patrimoine culturel et naturel.

La nature de actions, quant à elle, concerne en grande partie des opérations matérielles (82 % des financements). Le programme est ensuite caractérisé par des études ou des actions de communication.

Ces données devraient évoluer par la suite si la politique du Pays s'oriente vers les politiques énergétiques. Ce thème nécessitera en effet un plus grand nombre d'études et une communication plus importante.

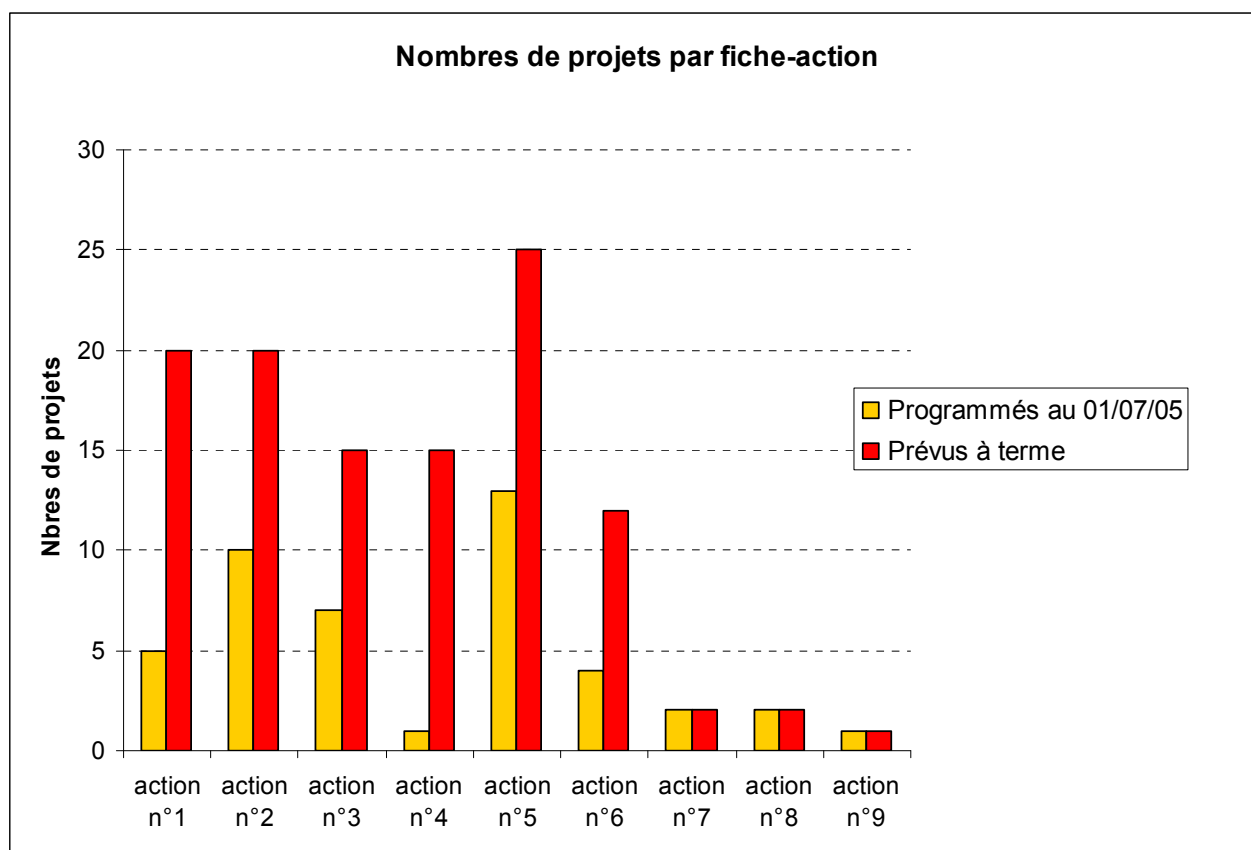
c. Public cible.

Les projets du programme ne s'adressent pas à un public spécifique (femmes, jeunes, chercheurs d'emplois ou aux personnes âgées). Aucun projet ne s'adresse particulièrement aux femmes, aux jeunes ou aux chercheurs d'emploi. Le « public » visé est mixte et difficilement évaluable que se soit dans le cas des festivals ou des études réalisées. Le thème du programme n'induit pas à une orientation particulière des opérations à destination d'un public spécifique. De fait, ni les porteurs de projets, ni les évaluateurs n'ont pu apprécier objectivement l'existence d'un public cible même si l'interrogation revenait à plusieurs reprises dans le questionnaire. Les éléments des dossiers et l'avis des porteurs de projets ne permettent pas de fixer des règles précises dans ce domaine. Cependant, nous pouvons souligner que huit projets (les projets de chaudières ou le recyclage du plastique agricole) sont tournés plus particulièrement vers le milieu agricole.

d. Répartition des opérations par fiche-action.

La première analyse proposée concerne la répartition par fiche-action des projets programmés jusqu'en juillet 2005. Le graphique qui suit permet de visualiser l'état d'avancement des fiches-actions par rapport aux engagements énoncés en début de programme.

Graphique 5 : Nombre de projets par fiche-action.

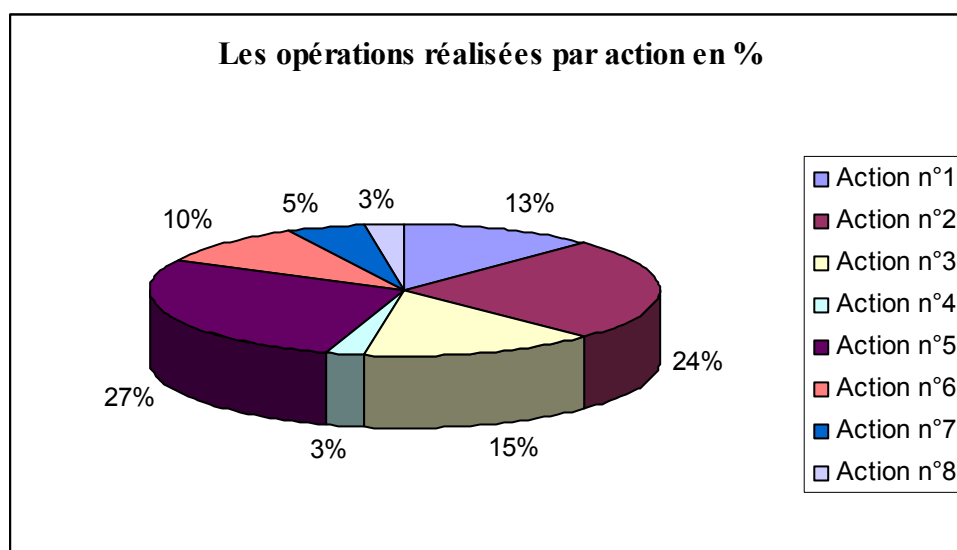


Les différents axes du programme Leader +.

<i>Les axes</i>	<i>Intitulé</i>
1	Améliorer la connaissance, prise de conscience des ress. phys.
2	Favoriser la transformation, l'adaptation des ress. phys.
3	Mutualiser, mettre en réseau les acteurs
4	Favoriser l'emploi lié à l'amélioration de la comp. Env.
5	Valoriser les « usages » du patrimoine naturel et culturel
6	Affirmer une destination basée sur la qlté env. cult.
7	Assistance technique-gestion
8	Evaluation du programme Leader+

En outre les opérations conduites dans chaque fiche-action se répartissent comme suit :

Graphique 6 : Les opérations réalisées par action en %.



En analysant cette répartition on constate une prédominance des actions favorisant une valorisation des usages du patrimoine naturel et culturel (axe 2 : création d'un produit de randonnée en Quercy Caussadais, développement d'un festival lyrique, Universités d'été occitanes, développement du festival « Si on dansait »...). Le nombre important de ces opérations (27 % soit plus d'un quart) est à mettre en adéquation avec l'élaboration d'une politique culturelle du Pays, l'animation de cette action ayant de fait généré de nombreuses actions en cohérence avec les objectifs du programme.

Les actions suscitant l'expérimentation de nouvelles pratiques environnementales ainsi que la création de nouveaux partenariats dans le domaine des énergies renouvelables (axe 5 : opération pilote de récupération de plastiques agricoles, projet pilote de chaudière à bois déchiqueté...) sont elles aussi nombreuses (24 %). Le fait que ces actions concourent à améliorer la compétitivité environnementale du Pays explique en partie leur nombre.

La mise en réseau des acteurs (axe 3 : studio radio mobile radiophonique pour les enfants, lancement de l'opération bistrot de pays, installation et développement d'une association interculturelle...) correspond à 15 % des opérations menées. D'abord peu nombreuses au début du programme, ces opérations ont connu une forte augmentation en 2004.

L'amélioration de la connaissance des ressources physiques du territoire correspond 13 % des opérations réalisées (axe 1). Elle reflète la nécessité pour le territoire d'engager un travail de fond de connaissance et d'analyse de son patrimoine. La mise en place d'une stratégie de communication

autour du Pays (plan de communication touristique, réalisation d'un film documentaire pédagogique...) concerne 10 % des opérations. Cette stratégie œuvre pour l'image du Pays et la valorisation de son identité.

Assez logiquement, les axes 7 et 8 (assistance technique et évaluation du programme) ne nécessitent la mise en œuvre que de peu de projet. Il en est de même pour les opérations favorisant l'emploi lié à l'amélioration de la compétitivité environnementale du Midi-Quercy (axe 4), un problème de complémentarité de financements européens pouvant expliquer le peu d'actions menées.

Les diverses opérations conduites sur le territoire du Pays Midi-Quercy dans le cadre du programme Leader + répondent à plusieurs objectifs. Trois ont été en particulier mis en exergue au vu des actions menées.

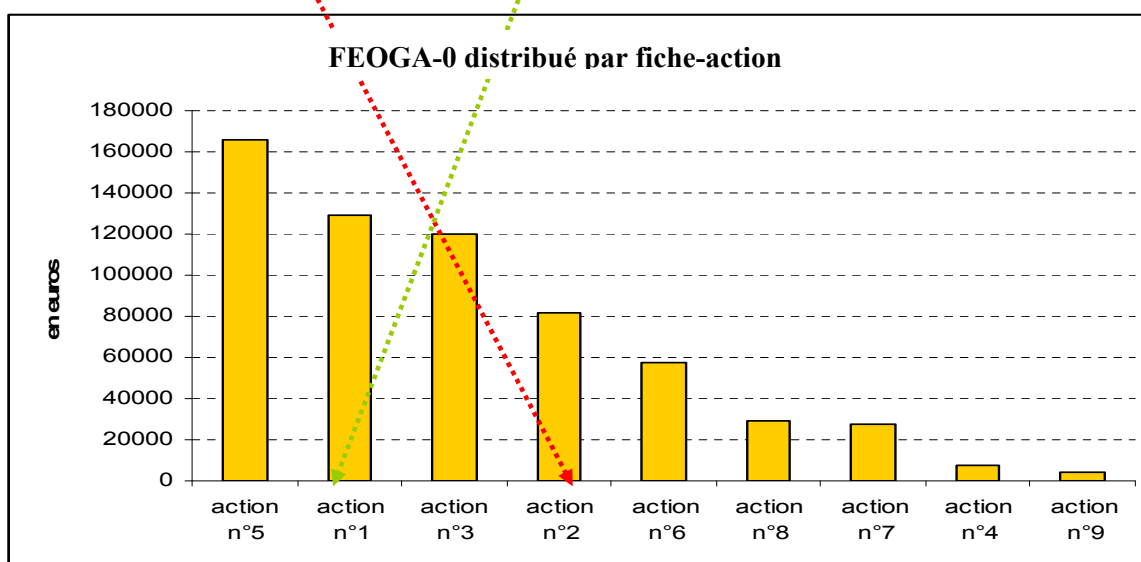
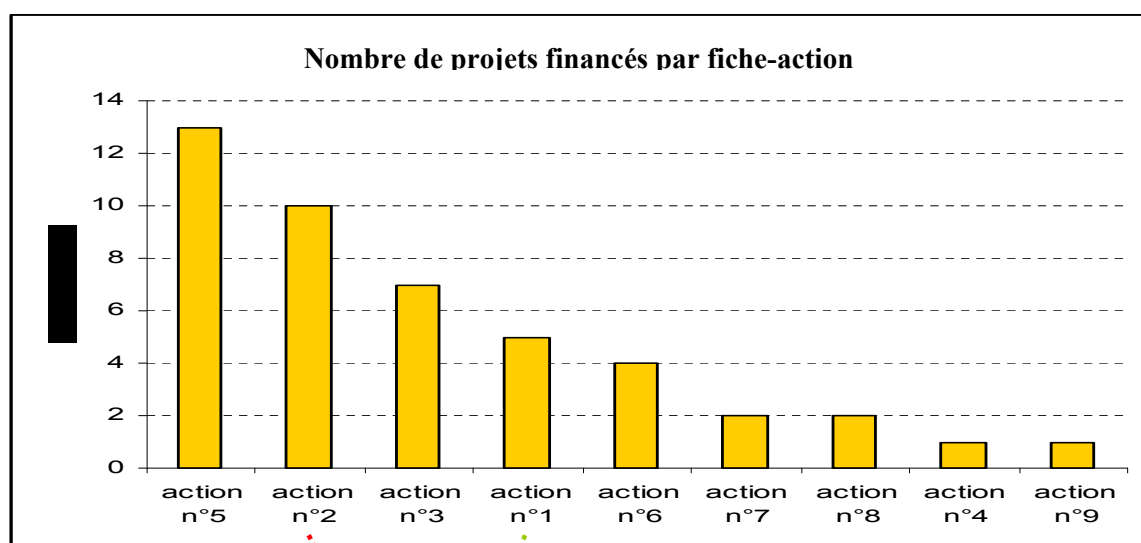
- Le Pays Midi-Quercy dispose d'un riche patrimoine naturel, culturel et paysager conditionné par sa géographie et hérité de l'histoire. De fait, nombres d'opérations conduites sur le territoire œuvrent pour un approfondissement et une diffusion de la connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager afin de mieux cerner les caractéristiques de l'identité territoriale. L'objectif ici est bien de répondre à l'attente de populations (touristes, jeunes...) mais aussi et surtout de compléter les actions de valorisation par des manifestations mettant en valeur les spécificités locales. L'axe 3 en particulier œuvre en ce sens.

- Le territoire dispose d'une grande richesse de patrimoine naturel, environnementale et culturel. De fait, la valorisation et l'expérimentation de nouvelles pratiques, de nouvelles initiatives autour des ressources du territoire constituent un objectif particulièrement prégnant des différentes opérations menées dans l'axe 1 notamment.

- Enfin, certaines opérations de l'axe 2 participent à la mise en œuvre et encouragent le développement d'activités économiques tournées vers l'environnement. Les actions conduites permettent alors de conforter les activités en place mais aussi de susciter la création de nouveaux gisements d'emplois et d'activités.

Cependant, le nombre de projets par fiche-action n'est pas forcément proportionnel au Féoga-O engagé par fiche-action comme le souligne les graphiques suivants :

Graphique 7 : Le nombre de projets financés par fiche action.



<i>Les axes</i>	<i>Intitulé</i>
1	Améliorer la connaissance, prise de conscience des ress. phys.
2	Favoriser la transformation, l'adaptation des ress. phys.
3	Mutualiser, mettre en réseau les acteurs
4	Favoriser l'emploi lié à l'amélioration de la comp. Env.
5	Valoriser les « usages » du patrimoine naturel et culturel
6	Affirmer une destination basée sur la qлтé env. cult.
7	Assistance technique-gestion
8	Evaluation du programme Leader+

Ces graphiques indiquent que l'importance des actions varie en fonction de l'indicateur choisi. En effet, l'action 1 prend une place plus importante au sein du programme en terme de financement. Ce constat est dû en grande partie à la Charte Paysagère mais également aux projets soutenus sous cette thématique qui nécessitent des financements plus importants.

Parallèlement la fiche-action n°2 perd de son poids en Féoga-O. Les projets pilotes de chaudières à bois déchiqueté sont responsables de ce changement vu qu'ils occupent une grande partie de cette action avec des financements moindres.

L'ensemble des autres fiches-actions reste en cohérence avec le nombre de projets et le financement Leader+. La moyenne de cofinancement LEADER dans le Pays Midi-Quercy est entre 13000 et 14000 euros par projet. Les projets s'élèvent en moyenne à 29 600 euros contre 30 000 euros en moyenne européenne.

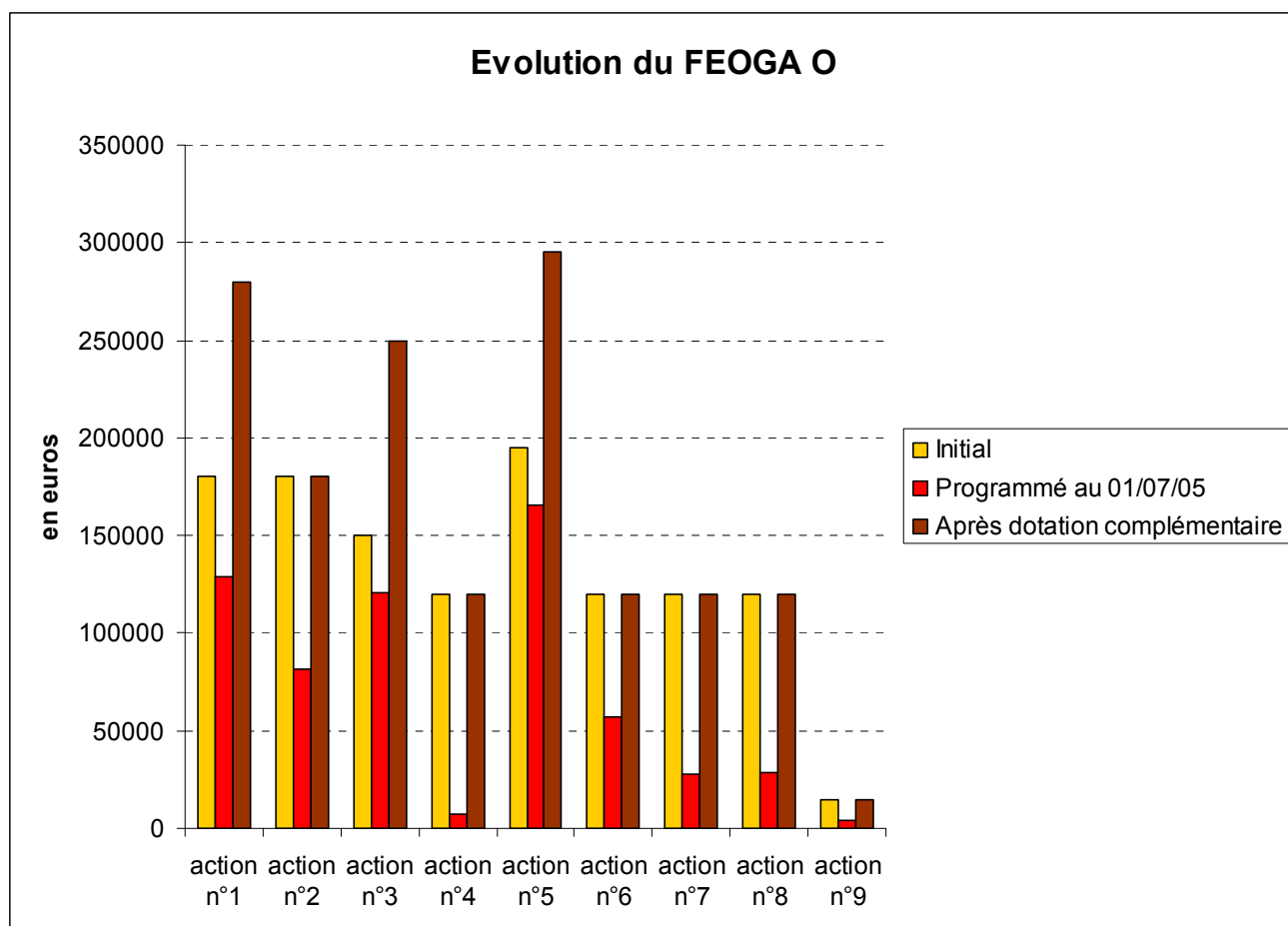
e. Le financement.

D'un point de vue financier, le programme Leader+ Midi-Quercy est, en ce milieu d'année 2005, à environ 50% de programmation¹⁵. Après un démarrage difficile, le retard accumulé en 2003 est aujourd'hui rattrapé et permet de faire entrer le volume du FEOGA-O programmé dans le profil de Berlin.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'état du FEOGA-O au moment de l'évaluation mais aussi avant et après l'abondement obtenu par le Pays en 2005.

¹⁵ La moyenne européenne se situe autour de 57%.

Graphique 8 : Evolution du FEOFA O.



<i>Les axes</i>	<i>Intitulé</i>
1	Améliorer la connaissance, prise de conscience des ress. phys.
2	Favoriser la transformation, l'adaptation des ress. phys.
3	Mutualiser, mettre en réseau les acteurs
4	Favoriser l'emploi lié à l'amélioration de la comp. Env.
5	Valoriser les « usages » du patrimoine naturel et culturel
6	Affirmer une destination basée sur la qité env. cult.
7	Assistance technique-gestion
8	Evaluation du programme Leader+

On constate un réajustement des fonds européens après abondement sur les fiches actions les plus programmées.

Les axes concernant l'amélioration de la connaissance et de la prise de conscience des ressources physiques (1), la mise en réseau des acteurs (3) et la valorisation du patrimoine naturel et culturel (5) ont été modifiés pour englober l'ensemble de la dotation complémentaire, soit 300 000 euros. Ces actions étaient à respectivement, 158%, 177% et 136% d'état d'avancement avant abondement et nécessitaient donc en priorité un apport de fonds supplémentaires.

Les actions concernant la transformation et d'adaptation des ressources physiques aux enjeux de la qualité environnementale (axe 2) mais aussi l'affirmation du Pays par rapport à sa qualité environnementale et culturelle (axe 6) n'ont quant à elle pas été modifiées puisqu'elles étaient, à mi-parcours, à moitié consommées. Il reste de fait une marge de manœuvre conséquente pour le Pays afin de continuer la programmation de projets dans ces domaines.

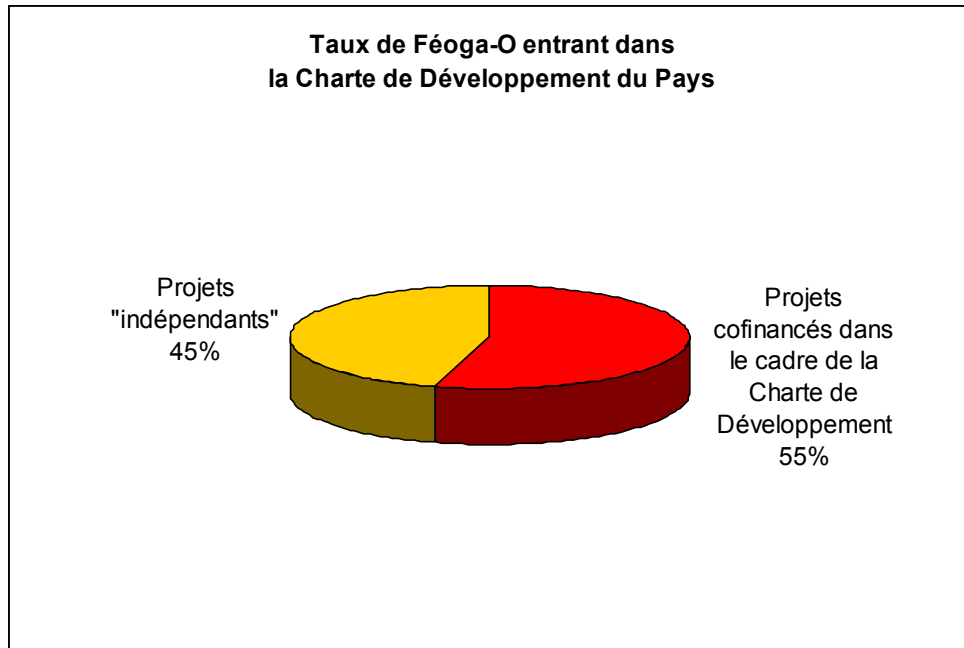
L'axe 4 (Favoriser l'emploi) se démarque des financements par son faible taux de programmation dû en partie aux problèmes de complémentarité des financements européens. Il n'a donc reçu aucun fond de l'abondement et reste lui aussi à son niveau initial.

Les axes 7, 8 et 9 (animation, gestion, évaluation) restent en accord avec les prévisions initiales du début du programme.

Enfin, il est nécessaire de préciser que dix sept actions du programme entrent directement dans un cofinancement dû à la Charte de Pays. Il est cependant indispensable de relativiser ce chiffre, la plupart des actions, même non-reconnues comme inscrites dans la Charte s'y intégrant parfaitement du fait de la complémentarité et de la correspondance entre Leader + et les axes de développement du Pays.

De plus, ces actions représentent une part importante du Féoga-O dépensé dans cette première partie du programme, comme l'indique le graphique suivant.

Graphique 9 : Taux de FEOGA O entrant dans la Charte de Développement du Pays.



Les projets cofinancés dans le cadre de la Charte de développement représentent plus de 50% du Féoga-O dépensé jusqu'alors. Leader + aide donc à la mise en place de la Charte en portant un cofinancement supplémentaire. Le programme sert le Pays en s'intégrant dans une même logique.

f. L'échelle de réalisation des projets.

Afin d'évaluer le plus précisément l'échelle d'impact des projets, l'évaluateur a choisi de croiser sa propre perception avec celle des porteurs de projets.

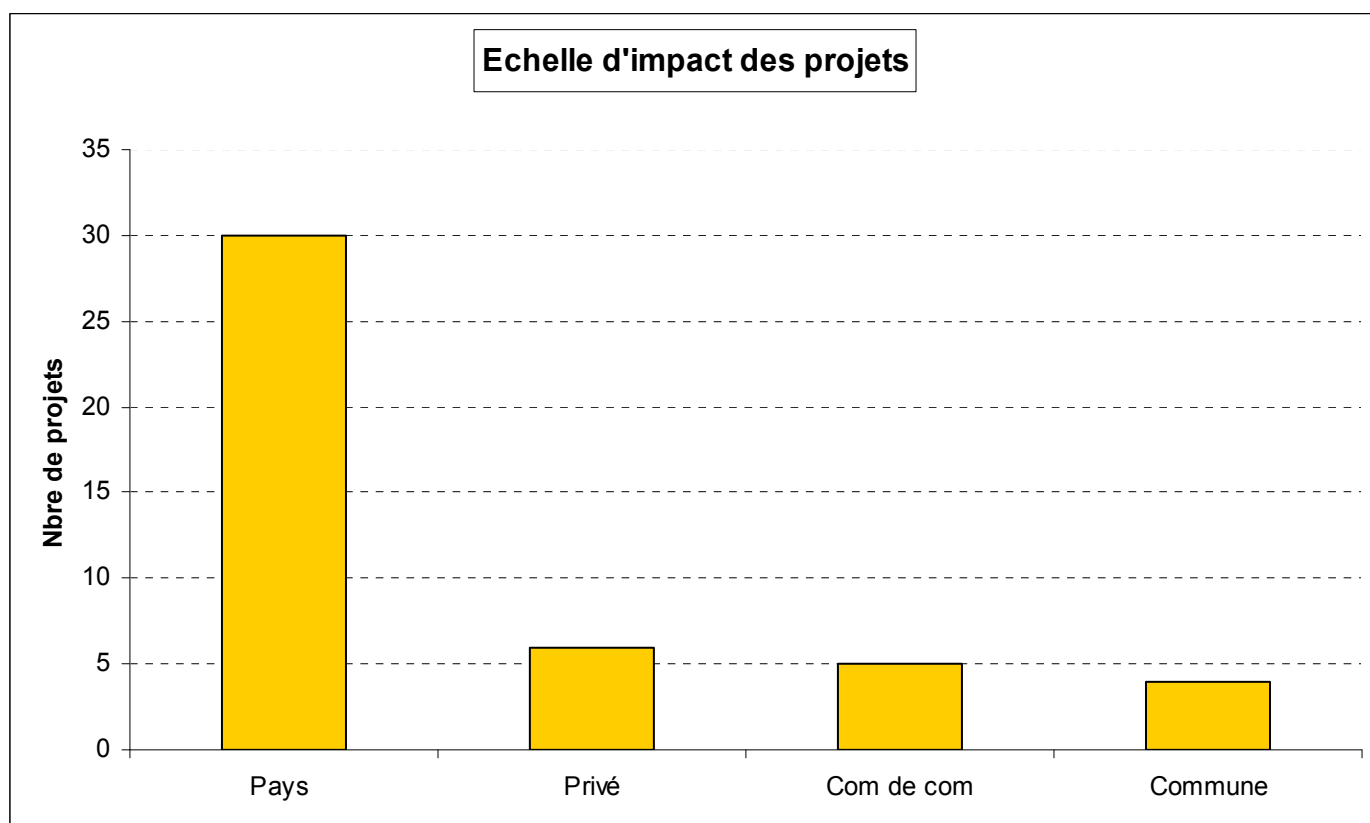
Cette analyse a permis de mettre en évidence quatre échelles d'impact :

- Le Pays : soit l'action est directement attachée à l'échelle du Pays (Charte Paysagère), soit son inscription est plus locale (échelle communale). Dans tous les cas elle œuvre pour la fondation de ce territoire par la participation active de l'ensemble de ses habitants (Exemple du Festival « Si on dansait ») ;
- La communauté de communes : l'action se cantonne aux limites intercommunales des différentes communautés ;

- La commune : l'action à caractère strictement communal ;
- Le privé : l'action ne concerne qu'un ménage ou un petit groupe de ménages (Exemple du cas des chaudières).

Cette typologie permet de réaliser le graphique suivant

Graphique 9 : Echelle d'impact des projets.



On remarque que les projets s'inscrivent en priorité à l'échelle du Pays. Ce chiffre s'explique en partie par le nombre important de projets portés par le Syndicat Mixte, mais pas uniquement. Les festivals, par exemple, tentent d'intégrer cette échelle et drainent effectivement la population du Pays.

Peu d'opérations s'inscrivent à l'échelle des communes et des communautés de communes. La thématique du programme en est la conséquence principale. La valorisation du patrimoine culturel et naturel ne constitue pas pour ces échelons territoriaux une priorité et, de fait, ces thématiques ne font pas l'objet d'actions. Un engagement plus fort de ces échelons est à souhaiter pour la suite du programme. Les fonds orientés vers l'expérimentation et l'innovation

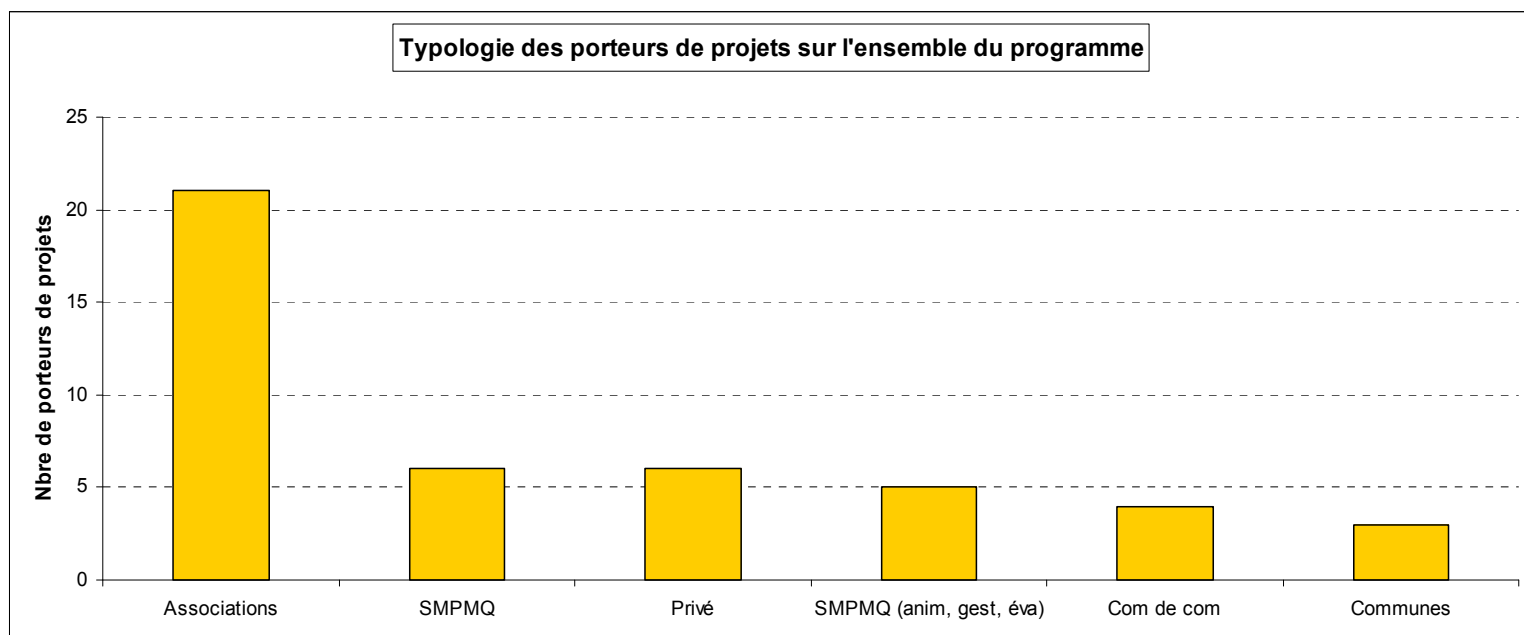
ne vont pas affluer continuellement vers ces territoires. Il serait donc nécessaire que cet échelon territorial exploite la démarche spécifique de Leader et s'en saisissent d'avantage.

Enfin, les « privés » sont représentés grâce aux projets de chaudières à bois déchiqueté. Mais ces projets sont-ils réellement en cohérence avec le programme et avec le reste des actions menées ? L'aide apportée par Leader+ ne concerne en effet que six porteurs de projets. L'action est limitée à leur domicile et le public cible est de fait restreint. Mais ces projets constituent des exemples de développement durable et entrent dans la politique globale énergétique du Pays. Ils restent importants et ont une valeur d'exemplarité notable pour les énergies renouvelables. Cependant, il est nécessaire qu'ils soient mis en valeur. Les agriculteurs ayant bénéficié du programme sont pourtant tous disposés à faire visiter leur installation mais le nombre de demandes reste limité. Il serait donc primordial pour l'avenir du programme et pour justifier ces investissements, de mettre en valeur cette action afin la faire connaître à un public plus large.

B. Les porteurs de projets.

a. Les structures porteuses de projets.

Graphique 10 : Typologie des porteurs de projets sur l'ensemble du programme.



Ce graphique indique la forte représentation du secteur associatif dans le programme Leader+. Sur les quarante cinq projets étudiés au moment de l'évaluation, vingt et un sont portés par des associations. Ces dernières ont trouvé en Leader+ des financements qui leur font de plus en plus défaut

Le deuxième porteur de projets de ce programme, en nombre d'actions, est le Syndicat Mixte avec, au moment de l'évaluation, cinq actions de gestion/animation/évaluation et six actions « indépendantes » qui certifient la vitalité de cette structure. Le Syndicat Mixte a en effet développé l'aspect culturel (Bistrot de Pays, tourisme) et naturel (la Charte Paysagère) du programme. La corrélation entre ces deux thèmes et leur importance est à mettre en relation avec la Charte de Développement Durable du Pays et le programme Leader+. Ce dernier permet en effet d'amorcer les objectifs de la Charte et cette gestion permet de conforter l'échelle du Pays par le programme Leader+.

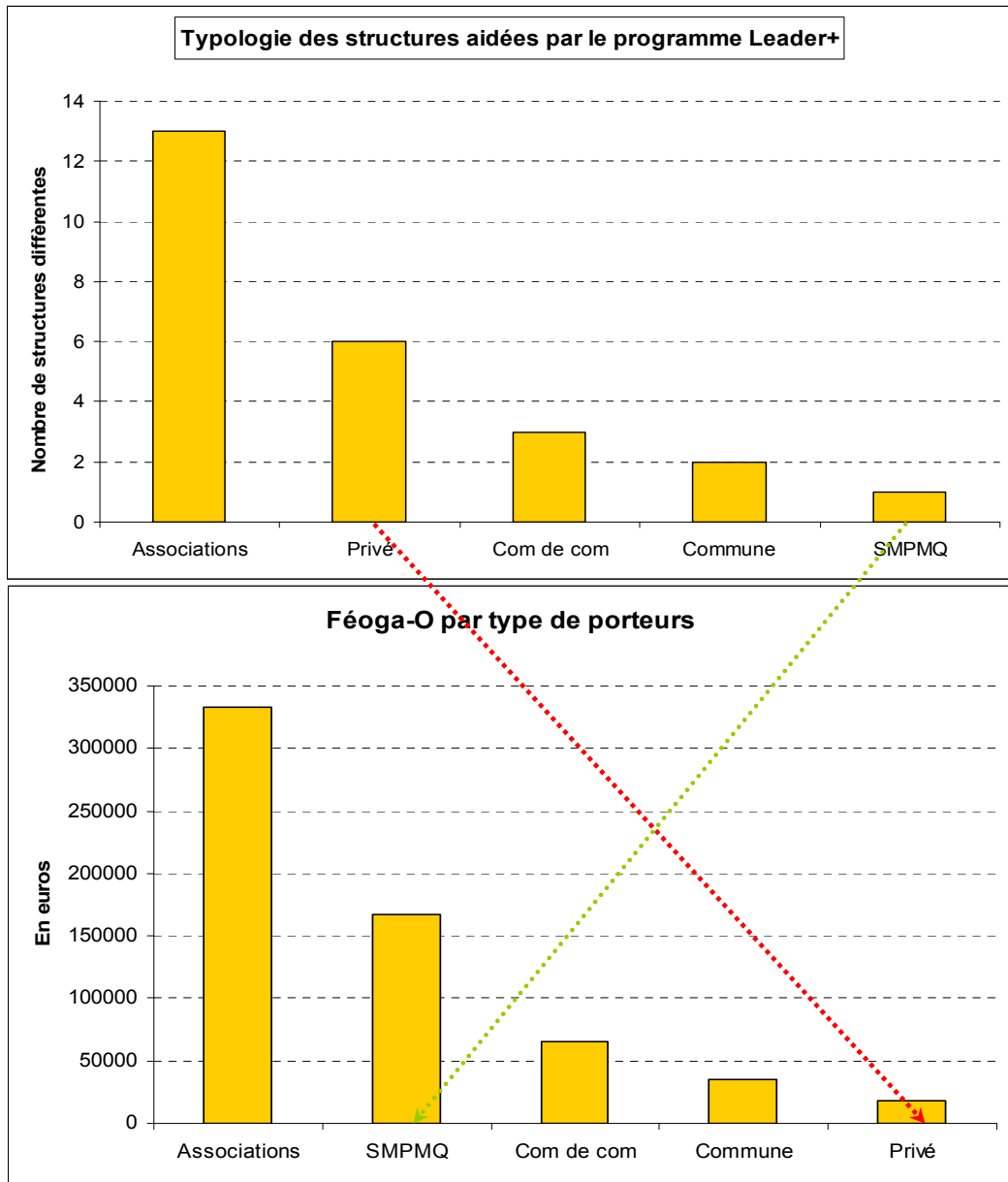
Les porteurs « privés » sont les agriculteurs qui ont choisi d'installer une chaudière à bois déchiqueté.

Les communes et leurs groupements sont peu présents dans ce programme européen du fait du choix du thème fédérateur. Elles privilégient en effet d'autres compétences et ne se saisissent pas vraiment pour le moment de ces thématiques.

Dans le cadre du programme au-delà des quarante cinq projets réalisés, le nombre de structures porteuses de projets reste faible puisque l'on compte vingt cinq porteurs de projets effectifs.

On constate également que les trois communautés de communes du Pays ont obtenu un cofinancement pour un de leur projet et qu'il est donc possible de développer une aide plus conséquente par la suite.

Graphique 11 : Typologie des structures aidées par le programme Leader+.



Ces deux graphiques permettent de relativiser la place des porteurs de projets au sein du programme Leader +. Le Syndicat Mixte prend ainsi une part importante dans la consommation des fonds européens, preuve d'une vitalité de cette structure qui porte un nombre important de projets à l'échelle du Pays.

La part du « privé » diminue quant à elle pour ne représenter qu'une partie minime de la consommation des fonds.

Enfin, le tissu associatif reste fortement représenté dans ce programme avec de nombreux porteurs de projets et environ la moitié de fonds consommés à son actif.

b. La complexité de la démarche Leader+, les difficultés rencontrées.

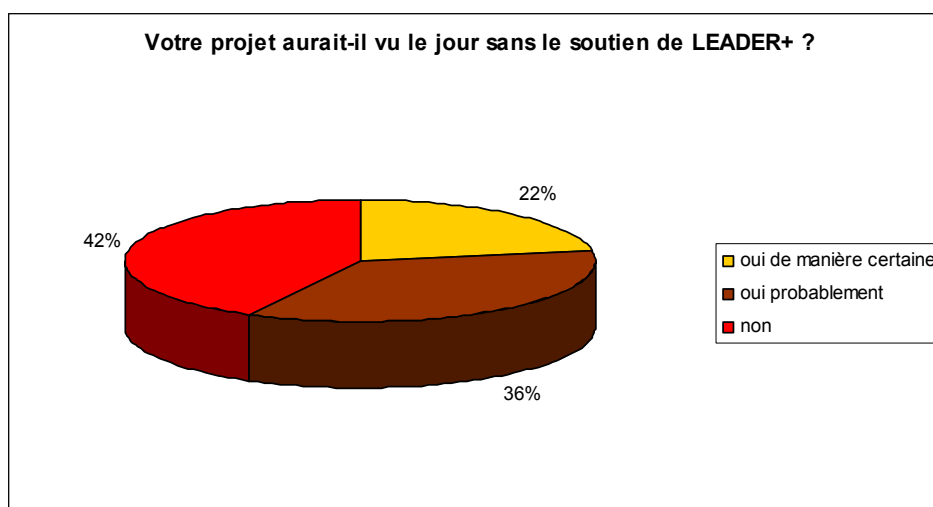
Le montage administratif et la gestion des dossiers restent un point important à souligner. Même si les porteurs de projets sont satisfaits de l'aide apportée par l'équipe technique, tous trouvent la démarche trop lourde pour des sommes si « faibles ». Ils comprennent la nécessité d'un contrôle de l'argent public mais demandent un allègement des pièces et des documents à fournir pour un prochain programme européen. Malgré tout, avec les connaissances qu'ils ont en leur possession et l'aide des ADL, tous ont mené à bien le montage de leur dossier.

Des difficultés de trésorerie au moment de la justification des paiements de Leader+ sont néanmoins mises en exergue. Si des projets sont subventionnés par plusieurs cofinanceurs et que les subventions tardent à venir, les problèmes de trésorerie prennent le dessus rapidement et inquiètent les structures les plus fragiles. Le versement des sommes lors de la présentation des factures induit de graves retards de paiement. Les structures doivent alors avancer l'argent et s'endettent. Il serait important pour de prochains programmes de prévoir la possibilité d'avances financières pour ne pas décourager ce type de structures, même si l'expérience des précédents programmes Leader déconseille ces pratiques (abus, non réalisation,...). Il serait souhaitable d'avancer les fonds avec un encadrement réglementaire strict ou bien prévoir le remboursement des frais d'emprunts dans le montage financier des projets (actuellement interdit par l'Union).

c. Le caractère déterminant de Leader+.

Le programme Leader+ n'a pas vocation à remplacer une subvention publique nationale qui serait en baisse. Il sert essentiellement à lancer des opérations nouvelles et innovantes qui ne trouvent pas de lignes de cofinancement classique. Le caractère déterminant de l'aide Leader+ devient alors un enjeu important lors de l'évaluation pour estimer la valeur ajoutée du programme sur le territoire.

Graphique 12 : Votre projet aurait-elle vu le jour sans Leader + ?



Le graphique ci-dessus nous indique qu'un peu moins de la moitié des projets n'auraient pas pu voir le jour sans l'aide de Leader+. Le programme a donc permis de brasser, de faire émerger et de concrétiser des projets nouveaux, différents qui n'auraient pas été financés en temps normal. Il a permis à des porteurs de projets de se lancer dans des opérations innovantes. Ainsi, les cofinanceurs « classiques », motivés par des exemples de réalisations réussies peuvent prendre le relais à la suite du programme.

Ce pourcentage souligne aussi l'importance d'un tel programme sur un territoire et la défaillance des cofinancements « classiques ». L'expérimentation et l'innovation sont des concepts que Leader permet de cofinancer et qui pourraient amener à terme les cofinanceurs nationaux à modifier leur positionnement.

36% des porteurs de projet ont indiqué qu'ils auraient pu mettre en œuvre leur action mais sous une forme différente. Leader+ a dans ces cas permis d'augmenter l'ambition et la qualité du projet et souvent d'accélérer le rythme de réalisation. De plus, le programme a incité ces porteurs, par ses principes et ses exigences, à étendre le réseau des partenaires et ainsi à travailler dans de meilleures conditions.

Ces porteurs de projets ont reconnu que le programme a toujours amené une plus value au-delà de la simple question financière : une ouverture vers d'autres partenaires ou vers une ambition plus grande de leur projet (échelle territoriale, public,)...

Enfin, 22% des actions auraient pu voir le jour sans le programme. Le nombre de ces projets ne doit en aucun cas augmenter d'ici l'évaluation finale le caractère déterminant de Leader + demeurant dans sa capacité à apporter une aide capitale dans la réalisation de projets novateurs.

TROISIEME PARTIE : LES APPORTS SPECIFIQUES DE LEADER+ SUR LE TERRITOIRE MIDI QUERCY.

A. Les objectifs spécifiques Leader +.

Après l'étude du déroulement du suivi et de la mise en œuvre de Leader +, il est nécessaire d'apprécier la plus value du programme au vu des processus locaux de développement des opérations conduites. Le questionnement de l'impact du programme sur le territoire prend alors tout son sens au regard des objectifs spécifiques de Leader + qui concernent notamment :

- L'approche intégrée territoriale (articulation au projet de territoire) ;
- Le caractère innovant des actions ;
- Le fonctionnement du partenariat et la mise en réseau ;
- La transférabilité des actions.

a. L'articulation du projet avec les autres politiques territoriales.

L'articulation du projet avec les autres politiques territoriales concerne d'une part l'articulation avec les autres politiques comme ici le Pays, mais il se décline aussi à l'échelle du périmètre et de l'organisation avec les autres dispositifs en application sur la zone concernée. De fait, la pertinence des actions conduites et leur plus value sur le territoire pourront s'apprécier au vu de leur inscription dans le projet de territoire et de leur contribution à sa mise en œuvre.

b. Le caractère innovant.

Il existe différents degrés du caractère innovant des actions menées dans le cadre de Leader +. Les opérations conduites peuvent renvoyer soit à la mise en œuvre d'un projet totalement nouveau et novateur peu développé dans sa pratique hors du territoire, soit à la reproduction d'une opération qui n'existait pas sur le territoire concerné, soit à son amélioration et au renforcement de sa valeur ajoutée.

Le programme Leader + vise donc à soutenir des projets novateurs sur un territoire mais aussi à favoriser l'expérimentation de méthodes innovantes d'organisation ou de production.

c. Le fonctionnement du partenariat et la mise en réseau.

Le partenariat revoit à un lien, à une mise en réseau des différents acteurs. Soit que ces derniers, confrontés à un problème commun se rapprochent dans le but d'envisager ensemble une solution ; soit qu'ils partagent ; au-delà, la même perspective opérationnelle. La collaboration leur permet alors de structurer leur complémentarité et même au-delà de construire des pratiques communes formalisées.

d. Le caractère transférable des actions

Le caractère transférable des actions peut s'apprécier par rapport à d'autres expériences ou à d'autres territoires dans la mesure où certaines opérations peuvent inspirer d'autres acteurs dans le Pays mais où elles peuvent aussi intéresser d'autres territoires européens qui s'interrogent sur le même thème.

Afin d'apprécier les effets perceptibles du programme Leader + sur le Pays Midi-Quercy et d'illustrer les objectifs à atteindre, plusieurs opérations « remarquables »¹⁶ ont été retenues. Ces actions s'illustrent et se distinguent à des niveaux différents que se soit en terme d'innovation par rapport au partenariat mobilisé, en terme de coopération entre les différents acteurs, de transférabilité des opérations analysées ou encore d'innovation.

¹⁶ http://www.una-leader.org/leader/IMG/pdf/Cahier_des_Operations_reperrees_2005.pdf

B. L'illustration des objectifs de Leader +.

Ci-dessous un tableau synoptique des actions remarquables analysés, chaque opération étant détaillée par la suite.

Tableau 3 : Les actions remarquables.

	<i>L'articulation du projet avec les autres politiques territoriales.</i>	<i>Le caractère innovant</i>	<i>Le partenariat et la mise en réseau.</i>	<i>Le caractère transférable des actions</i>
La Maison du Patrimoine	Contrat de Pays en liaison directe avec la stratégie patrimoniale du territoire développée au travers de la Maison du Patrimoine	Mise en place de méthodes innovantes de gestion des ressources patrimoniales et développement de formes originales d'organisation avec l'inventaire numérisé du patrimoine.	Mise en commun des savoirs faire et structuration de la complémentarité des différents corps de métier notamment avec la création du centre d'animation et de ressources	L'inventaire du patrimoine du PMQ est réalisé de façon expérimentale afin de le généraliser à d'autres territoires de Midi-Pyrénées sur un plan méthodologique et organisationnel.
La filière énergie	Le Contrat de Pays MQ a mis en exergue dans son premier enjeu « Ancrer le territoire dans son environnement » la volonté d'améliorer sa compétitivité environnementale, notamment par la mise en place d'une politique énergétique de territoire.	Nouvelles méthodes sont mises en œuvre qui permettent de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et financières du territoire et qui conduisent à une meilleure exploitation de son potentiel endogène. Exemple des projets pilotes de chaudière individuelle à bois déchiqueté	Une animation multi-partenariale de la filière bois énergie (chambre consulaire, CRPF, Epci, FDCUMA, ...) a permis de mettre en réseau des acteurs publics et privés autour de la volonté de développer les énergies renouvelables, facteurs de développement local en PMQ.	Politique au début à destination des agriculteurs. Public cible élargi au fur et à mesure. Dans la même perspective, politique initiée au début sur une partie du territoire puis élargie à l'ensemble du Pays.
Les Hivernales	Le PMQ élabore un diagnostic culturel de territoire dans lequel le projet « Les hivernales... » s'intègre parfaitement de par la dimension territoriale du projet et le choix de la période.	Développement d'activités culturelles à destination d'un nouveau public, le public de proximité et non plus uniquement des estivants. Caractère pilote de la nature de l'opération puisque c'est le seul festival documentaires de la région.	L'association organisatrice du festival travaille en réseau avec les deux autres festivals ruraux du cinéma existant en Midi-Pyrénées. De plus elle participe à des réseaux nationaux sur le documentaire.	Les principes d'éclater le festival sur plusieurs sites excentrés du territoire, d'associer les associations locales et la population pour la réalisation d'un film collectif, sont reproductibles.
Les Bistrot de Pays	Le réseau bistrot de PMQ s'intègre dans le schéma d'organisation touristique du PMQ élaboré dans le cadre du Contrat de Pays MQ.	La mise en place de ce nouveau label en MQ permet de proposer de nouveaux services aux touristes et aux habitants.	Mise en réseau et coopération des cafetiers concernés. Rapprochement d'acteurs partageant la même perspective opérationnelle. Partenariat entre les acteurs privés et publics.	La transférabilité de ce projet est déjà largement démontrée car de nombreux territoires ruraux l'ont également mis en place en France

Suite aux entretiens réalisés, quelques actions ont été qualifiées de remarquables. Elles répondent en effet aux exigences de Leader+ en toute ou partie en terme d'articulation du projet avec d'autres politiques territoriales, en terme d'innovation, de partenariat ou encore de transférabilité.

a. La Maison du Patrimoine.

En Midi-Quercy, le caractère pilote de la stratégie Leader + peut s'apprécier au vu de la valorisation touristique des ressources naturelles et culturelles du territoire qui permet d'accompagner la création de nouveaux produits fortement liés aux spécificités locales. Dans cette perspective, on peut citer les opérations culturelles d'interprétation du patrimoine qui symbolisent l'émergence de nouveaux produits et services.

L'association de la Maison du Patrimoine est une association loi 1901 créée en 1998 par la commune de Caylus. A son actif cinq années de fonctionnement avec des financements communaux avant de travailler avec Leader+. Ce programme a permis un développement spectaculaire de l'association qui est depuis devenue un acteur majeur dans la vie du Pays en matière de patrimoine. On peut citer à titre d'exemple la création d'un site Internet dédié au patrimoine en Midi-Quercy. La reconnaissance de la pertinence de cette action est illustrée par l'augmentation des financements du Conseil Général et du Conseil Régional.

Plus précisément, deux actions sont particulièrement significatives.

La première concerne la mise en place d'un inventaire numérisé du patrimoine. En amont, en 2003, une étude de faisabilité a été réalisée dans le cadre du programme Leader + afin de répondre aux questions que soulève la mise en œuvre d'un tel projet que se soit en terme méthodologique concernant le pilotage mais aussi le suivi de l'opération, en terme financier par rapport aux partenaires à mobiliser, ou encore en terme juridique par rapport notamment à la mise à disposition des biens. Le projet s'inscrit dans une démarche durable : son but est en effet d'associer la valorisation du patrimoine sur le long terme et de faciliter son appropriation par la population.

Le projet a finalement été réalisé en deux phases : d'abord le relevé de l'inventaire sur le terrain, puis la numérisation des inventaires réalisés ou la réactualisation de ceux déjà existants¹⁷. L'informatisation de la base de données visant ici à faciliter leur réactualisation et leur utilisation par un public de professionnels économiques, touristiques et culturels. En outre l'informatisation des cadastres en cours

¹⁷ La réalisation d'un inventaire numérisé permet en effet de réactualiser des données ou des inventaires déjà réalisés comme c'est le cas avec la DRAC.

devrait permettre de réaliser la géolocalisation des éléments patrimoniaux importants en Midi-Quercy associée à des photographies utilisées à terme sur le site Internet.

Faisabilité d'un inventaire du patrimoine du Pays Midi-Quercy.

Calendrier de réalisation : octobre à décembre 2003 ;

Partenaires : SM PMQ, DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, CAUE, DDTEFP...

Plan de financement prévisionnel : coût total : 19384€

=>UE LEADER : 15427€

=>COMMUNE DE CAYLUS : 800€

=>AUTOFINANCEMENT : 3057€

Inventaire numérisé du patrimoine du Pays Midi-Quercy (1^{ère} année).

Calendrier de réalisation : septembre 2004 à décembre 2004 ;

Partenaires : DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, ABF, CAUE, Société archéologique du Tarn et Garonne, Associations culturelles et patrimoniales du Pays...

Plan de financement prévisionnel : coût total : 31932€

=>UE LEADER : 22101€

=>CONSEIL GENERAL : 6386€

=>SYNDICAT MIXTE MQ: 31193€

=>MAIRIE CAYLUS : 251€

Inventaire numérisé du patrimoine du Pays Midi-Quercy (2^{ème} année).

Calendrier de réalisation : année 2005 ;

Partenaires : DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, ABF, CAUE, Société archéologique du Tarn et Garonne, Associations culturelles et patrimoniales du Pays...

Plan de financement prévisionnel : coût total : 98842€

=>UE LEADER : en fonction des cofinancements acquis

=>CONSEIL GENERAL : 29653€

=>ETAT (DRAC) : 9884€

=>SYNDICAT MIXTE MO: 9248€

La deuxième opération s'apprécie plutôt en terme d'animation et de sensibilisation des populations puisqu'elle concerne la création d'un centre d'animation et de ressources pour l'environnement, le patrimoine et le développement durable. Dans ce cadre, diverses activités de sensibilisation (conférences, formation des acteurs économiques, réalisation de livres, brochures, d'un site internet) ont été mises en place afin de vulgariser les thèmes concernés et de sensibiliser les futurs acteurs de la vie locale, les jeunes, à la préservation des richesses environnementales et patrimoniales du Pays.

Création d'un centre d'animation et de ressources pour l'environnement, le patrimoine et le développement durable.

Calendrier de réalisation : 2002/2003 ;

Partenaires : Syndicat Mixte du Pays MQ, associations locales...

Plan de financement prévisionnel : coût total : 49511€

=>UE LEADER : 38667€

=>COMMUNE DE CAYLUS : 6671€

=>AUTOFINANCEMENT : 4227€

Développement des activités du centre d'animation et de ressources pour l'environnement, le patrimoine et le développement durable (1^{ère} année).

Calendrier de réalisation : septembre 2004 à septembre 2005 ;

Partenaires : Conseil Régional, Conseil Général, Education nationale, UNCPIE, collectivités, associations environnementales et patrimoniales du pays MQ.

Plan de financement prévisionnel : coût total : 108607€

=>UE LEADER : 45209€

=>CONSEIL REGIONAL: 32582€

=>CONSEIL GENERAL : 21721€

=>MAIRIE CAYLUS : 3095€

=>AUTOFINANCEMENT : 6000€

Le Conseil Général, et le service culturel du département du Tarn-et-Garonne en particulier, ont insisté sur l'importance et l'ampleur de ces actions. Elles sont en effet remarquables sur différents points.

D'une part, l'articulation du programme avec les autres politiques territoriales préconisée dans le cadre de Leader + est ici parfaitement illustrée puisque le Contrat de Pays est en liaison directe avec la stratégie patrimoniale du territoire développée au travers de la Maison du Patrimoine ;

D'autre part, la mise en réseau et la coopération des acteurs méritent d'être soulignées puisque différents corps de métiers ont appris à travailler ensemble afin mettre en commun des savoirs faire et de structurer leur complémentarité.

Enfin ces opérations ont œuvré pour la mise en place de méthodes innovantes de gestion des ressources patrimoniales et le développement de formes originales d'organisation et d'implication de la population locale.

b. La filière énergie.

Le caractère expérimental du programme Leader+ a permis au G.A.L. de financer des opérations pilotes comme ici la filière énergie. Cette thématique concerne deux opérations.

La première est un projet pilote de chaudière individuelle à bois déchiqueté. En 2003, le Pays Midi-Quercy a soutenu, grâce au programme Leader +, l'installation d'un site pilote de chaudière individuelle chez un agriculteur. Ce dernier a ainsi pu répondre à des besoins importants de chauffage et d'eau chaude domestique tout en utilisant une énergie renouvelable. En 2004, ce sont cinq nouveaux sites pilotes de chaudières individuelles respectueuses d'un développement durable qui ont été installées chez des agriculteurs. Dans ce cadre, ces derniers se sont engagés à recevoir d'autres porteurs de projets du Pays éventuellement intéressés par les avantages de cette installation. En outre, une véritable dynamique de valorisation de la filière bois-énergie a été initiée par la Communauté de Commune du Quercy Rouergue et Georges de l'Aveyron.

Projets pilotes de chaudière individuelle à bois déchiqueté.

Calendrier de réalisation : 2003 ;

Partenaires : Chambres d'Agriculture et des Métiers, CRPF, FD, CUMA 82, Association Quercy énergie, Communauté de communes QRGGA....

Plan de financement prévisionnel : coût total : 14276€

=>UE LEADER : 3000€

=>CONSEIL REGIONAL: 4500€

=>AUTOFINANCEMENT : 7500€

Projets pilotes de chaudière individuelle à bois déchiqueté.

Calendrier de réalisation : 2004 ;

Partenaires : Chambres d'Agriculture et des Métiers, CRPF, FD, CUMA 82, Association Quercy Energie, Communauté de communes QRGGA....

Plan de financement prévisionnel : coût total : 75000€

=>UE LEADER : 21000€

=>ETAT/REGION: 31500€

=>AUTOFINANCEMENT : 52500€

L'autre opération concerne une étude pour la création d'une filière bois énergie à bois déchiqueté. La Communauté de Commune du Quercy Rouergue et Georges de l'Aveyron, initiatrice du projet, est à l'origine des actions menées autour du thème bois-énergie avec les chaudières individuelles à bois déchiqueté. Elle a voulu transférer cette dynamique autour des énergies

renouvelables à l'ensemble du Pays et dans cette perspective, elle a souhaité mettre en place une filière afin d'éviter l'abandon du chauffage central au bois au profit du fioul. La promotion de cette énergie locale et le développement des énergies renouvelables doivent aussi œuvrer pour la mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux (élus, agriculteurs, particuliers...). De fait, la Communauté de Communes s'est entourée de nombreux acteurs (chambre d'agriculture, FDCUMA, association Quercy Energies du Lot) afin d'analyser au mieux les besoins et les attentes des porteurs de projets, publics comme privés.

Etude pour la création d'une filière bois énergie à bois déchiqueté.

Calendrier de réalisation : 2002-2003 ;

Partenaires : l'ADEME, le Conseil Régional, Association Quercy Energie, la FDCUMA, la Chambre d'Agriculture, la CRPF....

Plan de financement prévisionnel : coût total : 12421€

=>UE LEADER : 4968€

=>ADEME : 4968€

=>AUTOFINANCEMENT : 2485€

Ces deux opérations sont remarquables à plusieurs titres :

- Le territoire Midi Quercy dispose d'un potentiel énergétique (énergies renouvelables) assez important qui est insuffisamment exploité. L'accompagnement Leader + a permis de sensibiliser habitants, entreprises et élus au potentiel endogène naturel de Midi Quercy et d'initier ainsi une politique énergétique (développement des énergies renouvelables : solaire, éolienne, ...). De plus, de nouvelles méthodes ont permis de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et financières du territoire et elles ont conduit à une meilleure exploitation de son potentiel endogène.
- La combinaison et la liaison entre les secteurs de l'économie traditionnellement séparés les uns des autres sont également à souligner. L'approche transversale de la thématique de l'énergie concourt à favoriser des liaisons entre des secteurs d'activités habituellement séparés.
- Enfin ces opérations et surtout l'étude pour la création d'une filière bois énergie à bois déchiqueté s'illustrent par leur caractère remarquable et pilote : d'une part seule une partie du territoire était concerné par cette action ; et au fur et à mesure cette dernière a été élargie à l'ensemble du Pays. D'autre part, et c'est là une autre déclinaison de la transférabilité de cette opération, au début, seul les agriculteurs étaient concernés par les opérations ; ce n'est que plus tard que d'autres publics sont devenus également maîtres d'ouvrage. De fait, la combinaison entre différents secteurs de l'économie est ici appréciable.

c. Les Hivernales.

Le caractère pilote peut se caractériser par le développement d'activités culturelles à destination d'un nouveau public, le public de proximité et non plus uniquement les estivants. Ainsi l'organisation de manifestations, hors saison touristique, sur des thèmes liés à l'identité culturelle locale illustre en particulier cet axe.

L'association « Le Fond et la Forme » a dans le cadre du programme Leader + organisé plusieurs événements culturels visant à affirmer d'une part l'identité du Pays en favorisant son appropriation par les habitants et d'autre part l'accès à la culture en impliquant les habitants dans cette démarche. Pour ce faire, des activités événementielles ont été mises en place¹⁸ depuis deux ans dont l'organisation des « Hivernales du Documentaire en Midi-Quercy » avec la projection de films documentaires mais aussi la réalisation par les habitants d'un film sur leur territoire.

Création du festival « Les Hivernales du documentaire en Midi-Quercy ». Edition 2004-2005

Calendrier de réalisation : 2004-2005 ;

Partenaires : Mairies, comités de fêtes, associations, acteurs locaux, commerçants.

Plan de financement prévisionnel : coût total : 52069€

=>UE LEADER : 26035€

=>CONSEIL GENERAL : 7810€

=>ETAT (DRAC) : 8000€

=>AUTOFINANCEMENT : 10224€

Création du festival « Les Hivernales du documentaire en Midi-Quercy ». Edition 2005-2006

Calendrier de réalisation : 2005-2006 ;

Partenaires : Festivals de Gindou et Rieupéroux, FID (festival international de Marseille), Mairies, comités de fêtes, associations, acteurs locaux, commerçants.

Plan de financement prévisionnel : coût total : 41000€

=>UE LEADER : 16400€

=>CONSEIL GENERAL : 7810€

=>ETAT (DRAC) : 8000€

=>AUTOFINANCEMENT : 8790€

¹⁸ Un centre de ressource a lui aussi vu le jour dans ce cadre mais il n'a pour le moment d'autres activités que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des Hivernales.

Ces actions répondent à plusieurs objectifs du programme Leader + et leur caractère remarquable s'illustre à plusieurs niveaux :

-Tout d'abord ces manifestations, uniques en Midi-Quercy, présentent un caractère novateur puisqu'elles se tiennent en dehors de la saison touristique¹⁹ et qu'elles sont, de fait, destinées aux habitants du Pays. L'offre culturelle est à cette époque assez réduite. La réalisation et la diffusion du film collectif constituent donc l'opportunité de créer une dynamique d'échanges et de rencontres entre les habitants d'autant plus importante que les projections s'organisent dans des lieux différents et ce afin d'offrir une couverture géographique importante du Pays. De plus, l'essence même du festival documentaire représente quelque chose de rare et de novateur puisqu'il n'en n'existe aucun autre en Midi-Pyrénées et que l'on n'en compte très peu en France.

- La participation directe des habitants et leur mise en réseau constituent elles aussi des éléments importants du projet qui méritent d'être soulignés. La réussite de la réalisation du film puis de sa diffusion auprès d'un public largement concerné repose d'ailleurs sur la mobilisation des partenaires et des acteurs de l'opération.

- Enfin le lien avec le Pays est ici particulièrement prégnant dans la mesure où le thème que les habitants devaient illustrer au travers de leurs films était en 2004-2005 le thème de la ruralité vécue au quotidien. Ce dernier présente un intérêt particulier dans le contexte de mise en place des politiques du Pays où l'identité territoriale doit s'affirmer et être reconnue par les habitants. De plus il est important de souligner la participation active des habitants dans ce projet qui ne sont plus de simples spectateurs mais qui, au-delà, participent activement à la réalisation de ce film dans le cadre du festival.

d. Les Bistrots de Pays

Leader + au travers de l'opération des Bistrots de Pays a œuvré pour le renforcement de la dimension sociale du café et de son rôle d'animation.

C'est en 2001 que cette opération a été lancée. Le label « Bistrot de Pays » est une marque nationale qui peut être déclinée à l'échelle d'un territoire qui s'engage à piloter, à animer le réseau local de bistrotiers. Cette démarche collective a permis de mobiliser six cafetiers en Midi-Quercy qui se sont engagés à créer un réseau. Une formation leur a aussi été dispensée afin de définir les modalités de fonctionnement et les actions communes²⁰ à mener. Parallèlement à la valorisation des

¹⁹ Les Hivernales se tiennent en effet d'octobre à novembre

²⁰ L'opération a permis d'équiper les cafetiers d'une enseigne en fer forgé, de deux présentoirs, de sets de tables, de dépliants présentant le patrimoine culturel et culinaire fort sur le territoire.

produits locaux, des opérations (expositions...) et des animations (comtes...) ont été menés à titre individuel

Lancement de l'opération « Bistrot de Pays en Midi-Quercy ».

Calendrier de réalisation : 2003 ;

Partenaires : Chambre de commerce 82, CACG, ADEFPAT...

Plan de financement prévisionnel : coût total : 20338

=>UE LEADER : 8135€

=>CONSEIL REGIONAL : 4068€

=>CONSEIL GENERAL : 4068€

=>AUTOFINANCEMENT : 4067€

Les Bistrots de Pays, véritables ambassadeurs du Pays, ont aujourd'hui différents rôles. D'abord celui de diffuser l'information touristique par une sélection de brochures, un espace avec présentoirs pour orienter les touristes ou les habitants du territoire. Ensuite celui de valoriser les produits du terroir par le biais d'une vitrine de produits du terroir. Enfin ils ont un rôle d'animation avec l'organisation de manifestations culturelles et festives. Bien entendu, l'inscription dans la chaîne volontaire Bistrot de Pays nécessite un engagement au travers d'une charte qualité.

La mise en réseau de cette opération et la coopération entre les différents acteurs concernés illustrent de façon assez remarquable l'un des objectifs assigné au programme Leader + qui concerne le rapprochement entre des acteurs partageant la même perspective opérationnelle. Ainsi cette action se singularise par leur partenariat avec les acteurs privés et avec les offices de tourisme.

C. L'articulation au projet du territoire : la complémentarité Leader +/Pays.

Nous avons déjà vu précédemment²¹ que le programme Leader + et le Pays sont articulés financièrement. Mais au-delà, il existe une véritable articulation de ces deux démarches par rapport aux thématiques développées. L'analyse qui suit va nous permettre de mettre en exergue cette complémentarité en fonction des axes stratégiques et des objectifs plutôt qu'en fonction des actions programmées ou non programmées dans l'année 1 du Contrat de Pays.

²¹ Cf. p.21.

Si les opérations conduites dans le cadre de Leader + ne présentent pas toutes le même intérêt a priori, certains projets constituent des opérations remarquables soit par leur pertinence au regard des enjeux dégagés dans le programme, soit par leur cohérence avec la charte de Pays. Ce dernier apparaît souvent capable de créer un véritable effet de levier en coordonnant les porteurs de projets et en organisant des synergies entre les actions. En témoigne par exemple l'élaboration de la Charte Paysagère du Pays en Midi-Quercy.

En juin 2000, débute la mise en œuvre d'une réflexion pour l'élaboration d'un projet de développement durable des territoires en Midi-Quercy. Cette démarche sera concrétisée par l'élaboration d'une Charte Paysagère dont le but est de mieux connaître les paysages du territoire mais aussi d'analyser leur caractère et leurs évolutions. Ce document, basé sur un important travail de terrain et de concertation avec les acteurs, devait d'abord permettre la réalisation d'un diagnostic territorial orientant l'identification des objectifs et la mise en œuvre d'un cahier de recommandations. Enfin, la Charte sera déclinée en programmes opérationnels.

Elaboration d'une Charte Paysagère pou le Pays Midi-Quercy.

Calendrier de réalisation : 2003 ;

Partenaires : Services de l'Etat (DDE, DDAF, CRPF, ABF...°, Conseil Général, CAUE...

Plan de financement prévisionnel : coût total : 131559€

=>UE LEADER : 55704€

=>CONSEIL REGIONAL : 26312€

=>1% de l'A20: 49543€

L'association dans ce cadre des différents acteurs du territoire ayant un impact territorial a participé à l'affirmation d'une politique cohérente sur le paysage, puisque l'élaboration de cette Charte fait d'une part partie intégrante de la construction du Pays –elle constitue une des démarches de cette politique- mais qu'elle participe aussi pleinement à la construction du thème de la « Valorisation des ressources naturelles et culturelles » retenu dans le cadre de Leader + ainsi qu'à la réalisation de projets pilotes, concrets, sur le territoire des communes²².

²² Cf. l'étude urbaine et paysagère sur l'ensemble du bourg de Genebrières réalisé grâce à Leader + mais aussi dans le cadre de la Charte.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des axes du Pays et des priorités de Leader +.

<p align="center">Programme Leader+ Charte de Développement Durable</p>	<p>AXE 1 ANCRER LE TERRITOIRE DE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT</p> <p><u>Premier objectif</u> : mise en œuvre d'une démarche durable du patrimoine naturel et culturel.</p>	<p>AXE 2 : EQUILIBRER LA DEMOGRAPHIE ET FAVORISER LA COHESION SOCIALE.</p> <p><u>Deuxième objectif</u> : Renforcer la cohésion sociale, de la promotion participative des habitants et de la communication</p>	<p>AXE 3 PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE.</p> <p><u>Premier objectif</u> : favoriser des actions respectueuses de l'environnement.</p> <p><u>Deuxième objectif</u> : développer l'animation du patrimoine, la promotion et l'offre touristique.</p>
<p><u>Axe 1, fiche action n°1</u> « Améliorer la connaissance et la prise de conscience des ressources physiques du territoire. ».</p>	<p>- Maison du patrimoine, - Charte paysagère.</p>		
<p><u>Axe2, fiche-action n°3</u> « Mutualiser, mettre en réseau les acteurs, faire émerger de nouveaux acteurs »</p>		<p>-Radio mobile radiophonique, -Développement de l'association interculturelle IAO Animation.</p>	
<p><u>Axe 1, fiche-action n°2</u> « Favoriser la transformation, l'adaptation des ressources physiques aux enjeux d'une qualité environnementale ».</p>			<p>-Opération pilote de récupération de plastique agricole, -Projet pilote de chaudières individuelles à bois déchiqueté, -Etude pour la création de la filière bois énergie, Appui technique à la gestion durable agricole.</p>
<p><u>Axe 3, fiche-action n°5</u> « Valoriser les usages du patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'une identité territoriale.</p>			<p>-Valorisation de la culture occitane : Découverte de danse occitane, développement des universités d'été occitanes. -Organisation de festivals : festivals lyriques Offenbach, festival « Si on dansait », Les Hivernales du documentaire.</p>

La politique du Pays s'articule autour de la volonté des différents acteurs locaux de concilier un aménagement équilibré du territoire, une certaine cohésion sociale et un développement économique durable tout cela en préservant et en mettant en valeur le patrimoine du Pays. Avant l'élaboration de la Charte Paysagère et la mise en exergue des forces et des faiblesses du territoire, une Charte de Développement Durable du Pays a été élaborée qui identifie trois grands axes déclinant les principes d'équilibre, d'équité et de solidarité en Midi-Quercy :

- Ancrer le territoire de projet dans son environnement (Axe 1),
- Equilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale (Axe 2),
- Promouvoir un développement économique durable (Axe 3).

Les opérations conduites dans le cadre de Leader + s'inscrivent pour certaines complètement dans cette perspective et œuvrent pour certains objectifs inscrits dans la Charte. De la sorte, le programme européen vient compléter la politique du Pays. Il s'articule autour de cette politique et illustre la complémentarité des deux actions.

Dans le cadre de l'axe 1, l'un des objectifs affirmé de la Charte de Développement Durable repose sur la volonté des acteurs de mettre en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel et d'en faire un élément fort de l'identité du Pays. Nombre d'actions inscrites dans l'axe 1 des orientations de Leader + en Midi-Quercy et plus précisément dans la fiche action numéro 1 – Amélioration de la connaissance et de la prise de conscience des ressources physiques du territoire-participe à cet objectif. Les actions menées par la Maison du Patrimoine à Caylus ou encore l'élaboration de la Charte paysagère pour le Pays illustrent parfaitement cette volonté de réhabiliter, d'entretenir et de mettre en valeur le patrimoine historique du Pays.

L'axe 2 encourage notamment le renforcement de la cohésion sociale en promouvant la vie associative et la participation des habitants au développement du territoire, mais aussi en favorisant la communication et la compréhension mutuelle entre les acteurs et les habitants du territoire. En ce sens, la fiche action numéro 3 -Mutualiser, mettre en réseau les acteurs, faire émerger de nouveaux acteurs-inscrite dans l'axe 2 du programme Leader + participe activement à cette volonté de développer une citoyenneté active et de soutenir les associations. On peut citer à ce titre l'opération concernant le fonctionnement d'une radio mobile radiophonique oeuvrant pour le développement de la communication entre les enfants et les jeunes du Pays mais aussi la mise en valeur du patrimoine local. La valorisation des actions associatives passe aussi par l'installation et le développement, grâce à

Leader +, de l'association interculturelle IAO Animation qui valorise les artistes locaux et qui encourage la rencontre entre ces professionnels et le public.

L'axe 3 enfin décline plusieurs objectifs. Il souhaite d'abord favoriser les activités respectueuses de l'environnement. On peut à ce titre citer les actions inscrites dans l'axe 1 et plus précisément dans la fiche action numéro 2 du programme Leader + -Favoriser la transformation, l'adaptation des ressources physiques aux enjeux d'une qualité environnementale- dont l'objectif est de susciter la création de nouveaux partenariats dans le domaine des énergies renouvelables mais aussi d'expérimenter de nouvelles pratiques environnementales. L'ensemble des opérations menées dans ce cadre –opération pilote de récupération de plastiques agricoles, projet pilote de chaudière individuelle à bois déchiqueté, étude pour la création d'une filière bois énergie en Quercy Rouergue et Georges de l'Aveyron, ou encore appui technique à la gestion durable de l'espace agricole en 2004- participe activement au développement d'activités respectueuses de l'environnement notamment grâce à la prise en compte par les agriculteurs des enjeux d'un développement durable.

Cet axe encourage aussi le développement de l'animation des patrimoine et l'organisation, la promotion de l'offre touristique du territoire. Un nombre conséquent d'actions menées dans le cadre de Leader + s'inscrit dans cet objectif. La fiche action numéro 5 de l'axe 3 du programme en particulier -Valoriser les usages du patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'une identité territoriale- s'inscrit dans cette stratégie de développement. La valorisation de la culture occitane (opération de Découvert des danses occitanes ; Développement des Universités d'été occitanes), l'organisation de nombreux festivals (Développement d'un festival lyrique Offenbach en 2003 et 2005 ; Développement du festival « Si on dansait » à Nègrepelisse en 2004 et 2005; ou encore « Les Hivernales du documentaire »), bref l'exploitation et l'animation du patrimoine naturel et bâti permettent une valorisation du territoire mais aussi un développement touristique important.

La complémentarité de Leader + s'opère sur l'apport spécifique du programme concernant la thématique « Valorisation des ressources naturelles et culturelles » en matière d'animation, d'appui technique, de communication ou de petits investissements expérimentaux. Le programme a permis dans cette perspective de développer une ingénierie du développement rural importante.

Une cohérence territoriale et organisationnelle existe entre le Pays Midi Quercy et le programme Leader+. Les quatre structures intercommunales ont déjà travaillé en commun ce qui explique cette cohérence effective. Le programme Leader + permet de réaliser des opérations pilotes susceptibles d'être transférées sur l'ensemble du Pays Midi Quercy, grâce au soutien des autres

politiques territoriales existantes. Au-delà d'une préoccupation partagée de préservation des ressources du territoire, la complémentarité du programme Leader + et du Pays traduit une prise de conscience du caractère transversal de nombreuses opérations. En outre, les opérations conduites et analysées mettent en perspective l'existence d'un véritable réseau entre les acteurs au travers du Pays et de Leader +. La complémentarité et la cohérence des deux actions notamment par rapport à la thématique retenue sont ici utilisées afin de s'alimenter l'une l'autre.

Après les entretiens avec les porteurs de projets, l'évaluateur était conduit à remplir un questionnaire sur la situation des actions au regard des spécificités du programme Leader+ et de l'impact du projet sur les objectifs du Pays.

Ce questionnaire reprend en partie les données de l'UNA et du RIA, ainsi que des questions spécifiques au Pays Midi-Quercy²³. Il permet la réalisation de graphiques en étoile qui situent l'action par rapport aux spécificités du programme Leader+.

Pour cette évaluation, six critères ont été arrêtés pour caractériser les actions :

- Le partenariat : degré de mise en réseau et de collaboration ;
- La participation de bénéficiaires finaux à la mise en place de l'action ;
- L'innovation : le projet est reconduit ou nouveau sur le territoire ;
- La transférabilité : l'action peut être reconduite ou non sur le territoire ou ailleurs ;
- Les priorités transversales de l'UE : activités économiques, environnement, égalité des chances hommes-femmes, TIC ;

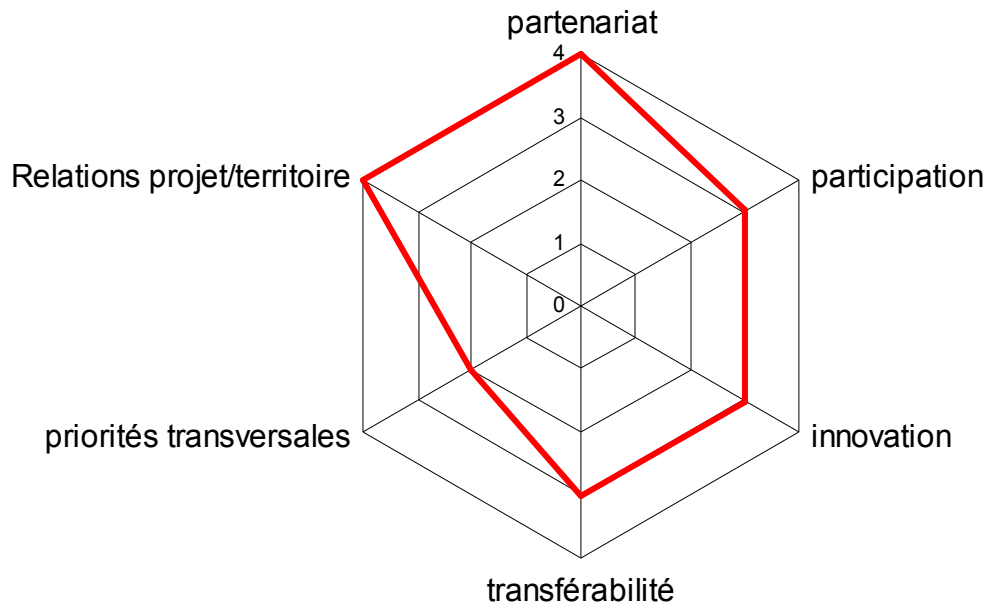
Ces cinq critères correspondent aux spécificités du programme Leader+.

- L'impact du projet sur les objectifs et les actions du Pays définis dans la Charte.

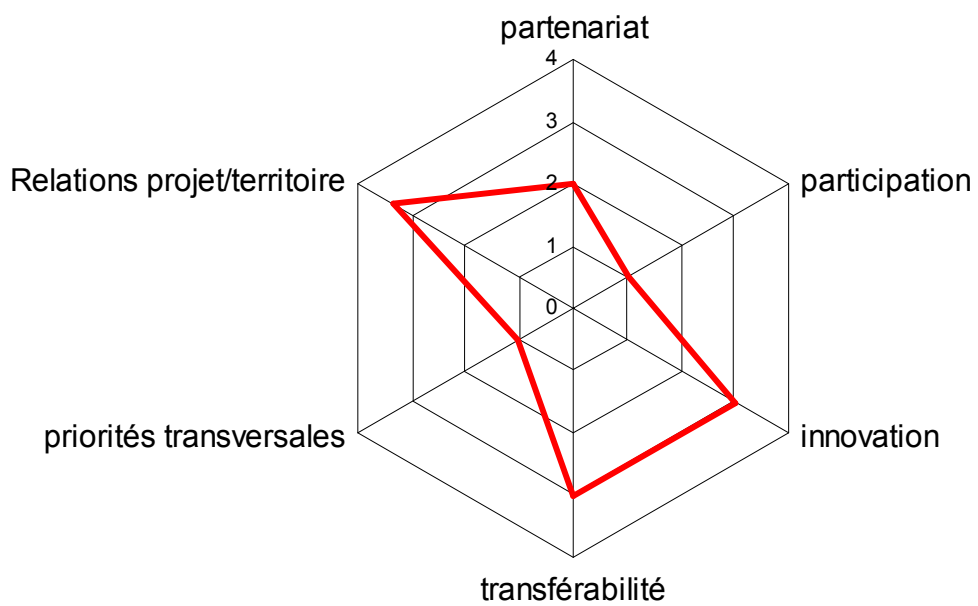
A la suite des entretiens avec les porteurs de projet, une note a été attribuée pour chacun des critères sur une échelle de 0 à 4. A la suite de quoi, des graphiques en étoile ont été réalisés pour chacune des actions remarquables retenues.

²³ Cf. annexe.

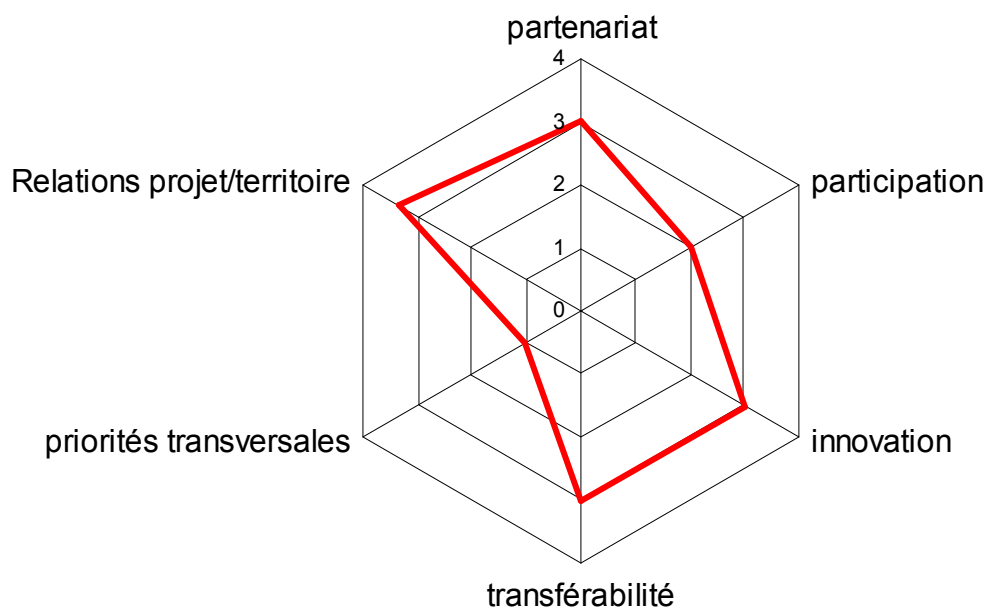
La Maison du Patrimoine



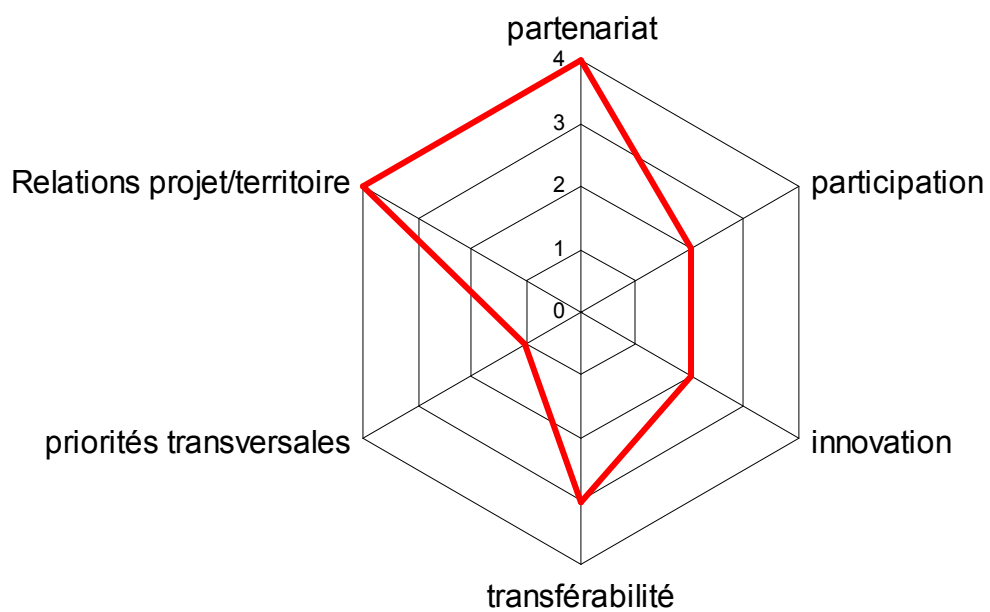
Projets "pilotes" de chaudières à bois déchiqueté



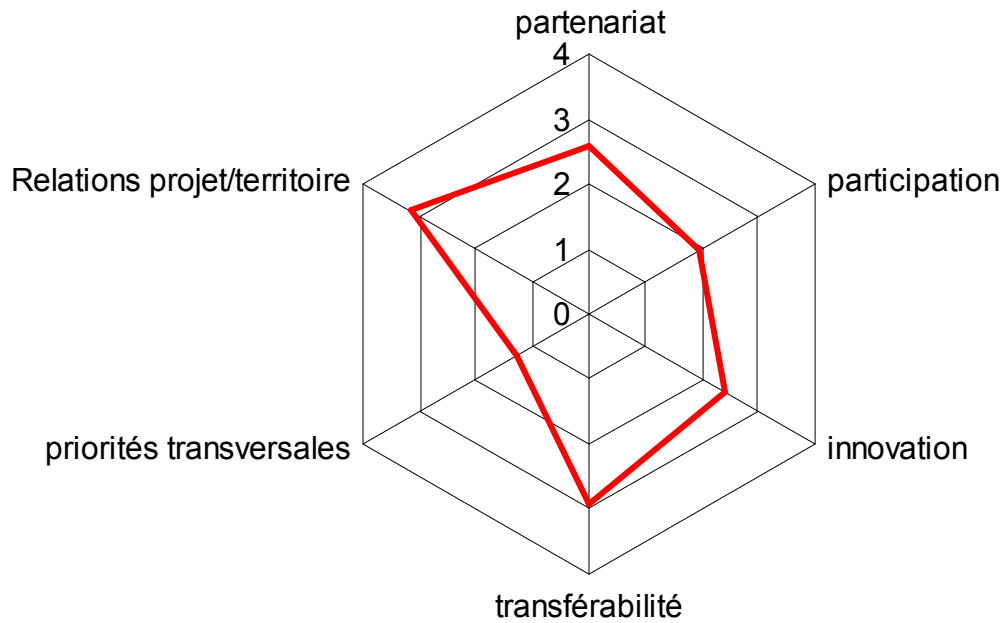
Les Hivernales du documentaire



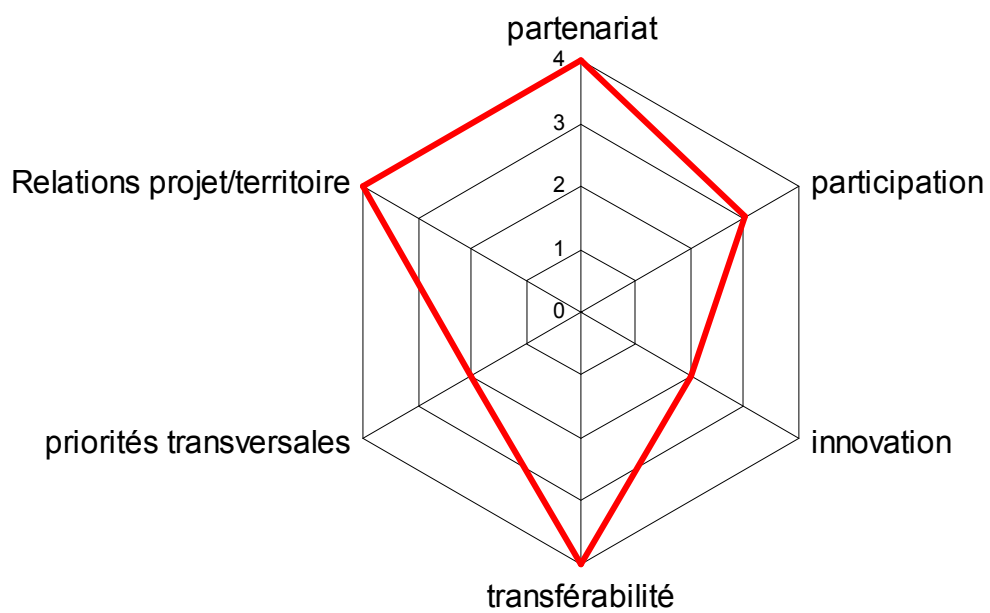
Opération Bistrot de Pays



Spécificités du programme LEADER+ et relations avec la Charte du Pays



Elaboration de la Charte Paysagère



D. Le caractère déterminant du programme sur le territoire. Préconisations.

Le programme Leader I a bâti les premières fondations du Pays Midi-Quercy. Toutefois, l'appropriation de ce territoire par les habitants n'était pas encore opérationnelle. Pour y parvenir, la nécessité de mettre en exergue le patrimoine s'est imposée progressivement.

De fait, la stratégie Leader + consiste à valoriser le patrimoine –tant naturel que culturel– auprès de la population locale d'abord afin d'affirmer une identité territoriale et auprès des touristes ensuite afin d'améliorer l'attractivité du Pays Midi-Quercy.

Certaines critiques ont certes été émises par les porteurs de projets (retards dans la mobilisation des financements, complexité des procédures, lourdeurs administratives), mais elles sont relativisées par le premier résultat de cette évaluation intermédiaire concluant à l'efficacité du dispositif et de l'équipe technique. Cette efficacité se traduit d'ailleurs dans les indices de satisfaction mesurés à travers les questionnaires et en particulier dans les réponses aux questions relatives à la satisfaction des besoins.

Les critiques et les besoins exprimés pour améliorer le programme, les demandes des porteurs de projets sont de portée très générale. Elles concernent la communication et les aspects administratifs de la procédure pour réduire les formalités.

Les propositions d'amélioration du programme s'articulent autour de cinq points.

a. Promouvoir la communication autour du programme.

Les programmes Leader successifs ont consolidé le leadership d'une équipe associant élus et techniciens. Produire des projets de développement territorial dans les procédures successives de politiques européennes façonne des équipes techniques cohérentes autour de l'émergence continue de nouveaux projets. Ces expériences ont non seulement requis de l'innovation mais aussi une prise de distance par rapport aux contradictions des enjeux locaux.

Cette cohérence du dispositif se traduit dans le fonctionnement d'un réseau de proximité d'où émergent les initiatives. Se retrouvent ici les conclusions de nombreuses réflexions sur le développement local énonçant le rôle essentiel de ces interconnexions entre les réseaux politiques, les réseaux associatifs, les réseaux techniques dans l'émergence et le portage de projets

Portant même si le dispositif en tant que tel fonctionne, il semble aujourd'hui nécessaire d'améliorer la communication autour du programme. Peut-être grâce à la mise en place d'une plaquette « lisible » rappelant les principes de Leader et quelques actions phares. La communication autour de certaines actions conduites et la mise en évidence de leur apport sur le territoire permettraient d'une part de valoriser les opérations mais aussi éventuellement de faire émerger de nouvelles idées et des projets différents. Cette diffusion des résultats du programme permettrait ainsi d'œuvrer pour un travail de repérage de nouveaux porteurs de projets.

Cette communication peut s'appuyer dans un premier temps sur la diffusion d'une plaquette à destination de la population présentant brièvement le programme et les actions déjà menées. Un autre document, un peu plus élaboré, présentant les personnes ressources du programme et le détail de trois au quatre actions remarquables recouvrant des thématiques différentes semble aussi nécessaire.

De plus, pour maintenir une communication unitaire en correspondance avec la cohésion du programme et la relative unicité des actions, pourquoi ne pas se tourner vers une méthode largement instrumentalisée : la fête du territoire, ici la Fête du Pays Midi-Quercy.

Organisée dans un même site tous les ans ou itinérante cette fête rassemblerait sur deux jours :

- Les animations festives axées sur la « valorisation des ressources naturelles et culturelles » du Pays ;
- La mise en valeur des ressources des territoires (marchés, culture populaire, culture savante, repas, etc.) ;
- La participation des acteurs d'un programme Leader+ d'un autre Etat, à l'image du forum qui s'est tenu dans le cadre des échanges Una-Leader;
- La communication sur les initiatives et les résultats du programme.

Ce type d'initiative aurait un impact complémentaire par rapport à la fabrication de plaquettes diffusées auprès des porteurs de projets et des habitants. Le rassemblement en un même lieu des forces vives du territoire permettrait de diffuser un message plus clair et plus massif sur l'enjeu des politiques de développement territorial. La mise en place d'actions de communication essentielle à la réussite du programme doit être en effet assurée à destination des habitants du territoire pour mobiliser le plus tôt possible d'éventuels porteurs de projets. L'ensemble des actions menées devrait permettre d'assurer une meilleure lisibilité du programme et du rôle des différents partenaires.

b. Favoriser la lisibilité de certaines actions.

Les opérations réalisées et certaines opérations notamment doivent être valorisées. La mise en place d'une telle communication autour de « projets phares » permettrait à d'autres porteurs de projets d'identifier clairement les actions possibles mais aussi de favoriser une meilleure lisibilité du dispositif. Dans cette perspective, les projets pilotes de chaudières individuelles à bois dénichés pourraient par exemple être valorisés afin de mettre en valeur leur inscription au sein de la politique énergétique menée à l'échelle du Pays. L'impact de cette opération, jusqu'à maintenant identifiée par les porteurs de projets à une échelle très locale, pourrait de fait être valorisée par rapport à une échelle beaucoup plus large et identifiée en tant que telle.

Il serait dommage que les avancées de Leader+ ne soient pas diffusées au-delà des protagonistes du programme pour mieux en exposer ses avantages et pour rassembler davantage d'habitants autour des actions. La diffusion des résultats du programme –et l'accent mis sur certaines opérations- comme le travail de repérage de nouveaux porteurs de projets passe également par une démarche d'animation de proximité qui interviendrait en relais du travail de coordination effectué par l'équipe technique du GAL.

c. Elargir le réseau, diversifier la participation des porteurs de projets.

La rencontre avec les porteurs de projets révèle que les actions intégrées dans le programme ont été initiées et sont portées par un nombre de structures relativement réduit. Cette « concentration de l'action territoriale » pourrait contraindre la poursuite du programme. En effet une certaine complicité acquise dans la proximité de travail, dans la relation avec les élus et les équipes techniques et dans la réussite des actions entreprises peut inciter les structures porteuses à continuer avec des méthodes identiques ayant fait leurs preuves. Elle offrirait certes des garanties de maintien de la bonne performance mais elle exposerait sans nul doute à un certain repli avec le risque de ne pas suffisamment attirer des actions innovations.

Des efforts pourraient être apportés à destination des porteurs de projets afin d'élargir le réseau qui reste à ce jour trop restreint aux associations. L'élargissement du réseau de proximité et l'affirmation d'autres structures porteuses de projets semblent donc nécessaires. Les actions de communication proposées pourraient permettre d'œuvrer pour le repérage d'autres porteurs et donc pour la diversification du réseau.

d. Ouvrir le réseau de coopération entre territoires.

Les échanges d'informations et d'expériences entre territoires de projet apparaissent comme des éléments insuffisamment pris en compte et pourtant indispensable à la valorisation du programme et à sa dimension expérimentale. Dans cette perspective, la conduite d'actions de coopération entre territoires semble incontournable. De plus, la coopération transnationale, encore peu répandue, reste éloignée des préoccupations de la plupart des responsables locaux. Elle constitue cependant un des enjeux des fonds structurels et doit tenir compte des coopérations engagées par les collectivités régionales et départementales. Dans cette perspective l'ouverture du réseau de coopération de Midi-Quercy à destination d'autres territoires semble nécessaire non seulement dans une perspective de valorisation mais aussi d'enrichissement des initiatives acquises ailleurs.

e. Pérenniser l'ingénierie de développement grâce à Leader +.

L'ambition de Leader + est simple : il s'agit de mener sur le Pays Midi-Quercy une stratégie de développement rural de caractère pilote et comportant une forte valeur ajoutée expérimentale. Les enjeux, les domaines d'intervention et les projets doivent satisfaire à une triple exigence d'innovation, d'expérimentation et de « transférabilité » sur d'autres territoires. Dans cette perspective, les financements issus du programme servent essentiellement à des dépenses immatérielles : des frais d'animation et de suivi du projet, des études bien évidemment mais au-delà de l'ingénierie (animation, mobilisation d'acteurs, mise en réseau), des formations, ou encore des frais de promotion, de communication et d'information.

Le programme Leader + a permis de réaliser en Midi-Quercy un travail de fond auprès de la population sur la thématique « ressources naturelles et culturelles ». Cette intégration et cette appropriation des démarches globales de développement local par la population ont été facilitées grâce à l'apport spécifique de Leader + en matière de mobilisation des acteurs locaux. Le programme permet d'accompagner cette thématique notamment en terme d'animation (ingénierie), d'appui technique, et de mobilisation des acteurs locaux concernés. De nombreuses opérations s'inscrivent de fait en Midi-Quercy dans ce champ : étude de préfiguration pour l'inventaire du patrimoine du Pays, élaboration d'une charte paysagère pour le Pays, étude pour la création d'une filière bois énergie, étude globale d'aménagement paysager et architectural d'un centre bourg, formation et accompagnement à la professionnalisation de personnel des OT du Pays, plan de communication touristique.... Plusieurs thématiques fortes du programmes sont concernées : énergie, paysage, culture, tourisme...

La pérennité de ce type d'opérations et en particulier de la mise en place d'une véritable ingénierie du développement rural (à savoir l'animation, la mobilisation d'acteurs et la mise en réseau) semble primordial pour la suite du programme et même au-delà.

Les méthodes utilisées par cette évaluation privilégient les perceptions des porteurs de projet sur leurs propres actions et les évaluations qu'ils font de leur environnement administratif et technique. Cette évaluation intermédiaire n'est pas l'outil le plus favorable pour caractériser l'identification des enjeux des projets sur le long terme et en particulier pour suivre les mises en réseau et leurs effets futurs. La question du suivi des opérations et de leurs conséquences territoriales pour la suite du programme et même au-delà constitue de fait un point particulièrement important sur lequel il sera indispensable de mettre l'accent lors de l'évaluation finale.

Liste des tableaux.

Tableau 1 : GAL sélectionnés en Midi-Pyrénées dans le cadre du programme LEADER+ ...	10
Tableau 2 : Les orientations du programme Leader + en Midi-Quercy.....	12
Tableau 3 : Les actions remarquables.	40
Tableau 4 : Tableau récapitulatif des axes du Pays et des priorités de Leader +.....	50

Liste des graphiques.

Graphique 1 : Participation financière des différents acteurs au programme.	18
Graphique 2 : Les problèmes rencontrés avec les partenaires financiers.....	19
Graphique 3 : Quels cofinanceurs posent problème ?.....	19
Graphique 4 : Domaine des opérations.	21
Graphique 5 : Nombre de projets par fiche-action.....	23
Graphique 6 : Les opérations réalisées par action en %.....	24
Graphique 7 : Le nombre de projets financés par fiche action.....	26
Graphique 8 : Evolution du FEOFA O.....	28
Graphique 9 : Taux de FEOGA O entrant dans la Charte de Développement du Pays.	30
Graphique 10 : Typologie des porteurs de projets sur l'ensemble du programme.	32
Graphique 11 : Typologie des structures aidées par le programme Leader+.....	34
Graphique 12 : Votre projet aurait-elle vu le jour sans Leader + ?.....	36

ANNEXES

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE AUPRES DES PORTEURS DE PROJETS – PROGRAMME LEADER +

Nom de l'action :

N° de l'action :

Porteur de projet :

Statut : Commune, EPCI association entreprise autre :
.....

Etes-vous par ailleurs : membre CDD membre GAL

➤ le domaine de l'opération

- Animation fonctionnement/ communication sur le programme Leader Plus
- Charte paysagère
- Politique énergétique
- Environnement (autre)
- Politique culturelle
- Politique Habitat
- Politique touristique
- Autre :

Nature de l'opération

- Une étude de besoin (diagnostic, prospective)
- Une étude pré-opérationnelle (à partir phase Etude préliminaire, ou avant-projet sommaire ou avant projet)
- Une étude opérationnelle (à partir de la phase PRO ou EXE - étude de projet très précise avec mission des divers corps d'Etat et études d'exécution)
- Une étude de requalification
- Une opération matérielle, un investissement
- Une action de communication
- Ingénierie, Animation, mobilisation d'acteurs, mise en réseau

Publics cible (question différente de la question 2.4 dans la mesure où l'on veut savoir ici à quel public s'adresse l'opération et non pas les effets inattendus à ce niveau là.)

jeunes femmes chercheurs d'emplois
professionnels

Autres publics : personnes âgées tous publics

Opération inscrite dans le Contrat de Pays Oui Non

QUESTIONS CONCERNANT L'INTERLOCUTEUR

Nom, prénom.....

Commune EPCI association entreprise autre :

Etes-vous ? : membre CDD membre GAL

Profession exercée, depuis combien de temps ?

.....
.....
...

Lieu de résidence, depuis combien de temps ?

.....
.....
...

Si la personne interrogée n'est pas le porteur du projet,

● préciser son statut (élu, président d'association...), le rôle dans projet et depuis quand ?.....

.....
.....
...

1- QUALITE DE LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROGRAMME LEADER PLUS

1.1 Comment avez-vous eu connaissance des possibilités d'aides par le programme européen Leader Plus ?

information dispensée par des membres du GAL par animateur Syndicat Mixte
 par le Conseil de Développement par animateur Communauté de communes
 par des porteurs de projet par un élu
 médias autre :

1.2 A quel moment avez-vous eu cette information ?

avant ce projet-là au moment de la préfiguration de ce projet au moment du montage financier

1.3 L'information dont vous avez disposée vous a-t-elle semblé suffisante ?

oui non.

Précisez quel type d'information vous auriez aimé avoir plus tôt :

.....
.....

1.4 Quel jugement portez-vous l'accès à l'information et la qualité l'information délivrée ?

Médiocre / Passable/ Assez Satisfaisant/ Satisfaisant/ Très Satisfaisant

1.5 Selon vous, quelles seraient les méthodes de communication les plus adaptées ?

Internet / Brochure / Journaux locaux/ Courrier / Réunions / Radio / Autre :.....

1.6 Quelles étaient vos attentes vis-à-vis du programme ? (Classez par ordre)

des moyens financiers

un réseau d'acteurs et de contacts.....

un appui méthodologique

- un label, une reconnaissance.....
- autre (précisez).....

Pouvez-vous citer au moins une mesure du programme Leader Plus Midi-Quercy ?

- Oui :.....
- ... Non

2- Le projets et ses effets sur le territoire

2.1 Comment est née l'idée de l'opération ?

.....

.....

.....

Présentation en Comité de programmation le (à remplir par l'évaluateur) :

Quels sont les écarts entre ce que vous aviez prévu et ce qui s'est passé :

2.2 -au niveau des objectifs et résultats de l'opération ?

- des effets inattendus positifs
-
- des effets inattendus négatifs
-
-

2.3 - au niveau des publics cible :

Publics cibles de l'UE : jeunes femmes chercheurs d'emplois

professionnels

Autres publics : personnes âgées tous publics

2.4 - Les effets de l'opération au niveau de l'échelle de réalisation du projet :

	Echelle de réalisation de l'opération pré-remplir. Correspond à l'échelle prévue, « réelle » dans laquelle s'inscrit l'opération : commune, pays, espace intercommunal, canton)	Echelle d'impact du projet (Question à poser au porteur de projet. Selon lui, quelle est l'échelle d'impact de son projet : commune, pays, canton, territoire intercommunal, département, région, France...)
Effet Global		
<i>Le cas échéant :</i>		
<i>...Economie</i>		
<i>...Social</i>		
<i>... Environnement</i>		

2.5 -Au niveau du calendrier de réalisation. *Pré-rempli avec présage*

Calendrier de l'opération	Prévisionnel (convention)	Réalisé
Date de début		
Date de fin		

Eventuels commentaires sur ce tableau :

.....

Mise en œuvre de l'action : préciser les étapes plus longue que prévues (à confronter avec le tableau ci-dessus)

- Montage administratif du projet
- Montage financier
- Finalisation de la présentation du projet avant C.Prog
- Réponse C. Prog.
- Conventonnement

Réalisation de l'opération

Paiement

Autre.....

Commentaires sur des étapes particulièrement longues à mettre en place

.....
.....
.....

2.6 -au niveau du partenariat financier :

- Quel partenariat **financier** avez-vous envisagé au début ?

.....
.....
.....

- Celui qui a été finalement mobilisé ?

.....
.....

- Ecart entre ce qui a été prévu et ce qui a finalement été mis en place. Quelles difficultés rencontrées ?

.....
.....

Précisez l'apport du partenariat privé :

.....
.....
.....

- Quel partenariat **technique** avez-vous envisagé au début ?

.....
.....
.....

- Celui qui a été finalement mobilisé ? Quels apports ?

.....
.....

- Ecart entre ce qui a été prévu et ce qui a finalement été mis en place.

.....
.....

2.7 - Pensez-vous aujourd'hui que la pérennité de votre action soit assurée ? Pourquoi ?

Oui Non

Pourquoi ?.....
.....

Coût total de l'opération	Prévisionnel (fiche Leader+)	Réel

2.9 Raisons de l'écart éventuel entre coût prévisionnel et coût réel de l'opération :

.....

3- RESSOURCES MOBILISEES POUR L'ACCOMPAGNEMENT (ANIMATION)

L'EQUIPE TECHNIQUE

3.1 Qui vous a aidé pour le montage administratif de votre dossier ?

Commune

EPCI dont : C. de Communes Syndicat Mixte

autre :

3.2 Que vous a apporté l'équipe technique ? :

de l'information sur le contenu du Programme Leader Plus.....

de l'aide pour formaliser le contenu de votre projet

de l'aide pour constituer votre dossier (appui administratif)

.....

Autre :

3.3 A quel moment avez-vous eu le plus besoin de l'équipe technique ?

3.4 Une réorientation de votre projet a-t-elle été incitée par l'équipe ? Oui

Non

Réorientation afin de

3.5 Etes-vous satisfait de la qualité de l'accompagnement de l'équipe technique sur ce projet ?

Oui

Non. Propositions en vue d'une amélioration de cet accompagnement :

.....

.....

3.6 Avez-vous rencontré des difficultés ? (ne pas orienter)

Oui , lesquelles ?

Non

Quelles solutions ont été ou pourraient être apportées ?

.....

.....

Quelles difficultés restent à résoudre ?

.....

3.7 Quels appuis et mode d'intervention pourraient être améliorés (ne pas orienter) :

.....

.....

.....

3.8 LE GAL

Connaissez-vous le GAL ? Oui Non

Les avis du GAL (Groupes Mesures et Comité de programmation) ont-ils eu une influence sur votre projet ?

Oui Non.

Si oui, laquelle ?.....

LE MONTAGE ADMINISTRATIF ET LA GESTION DU DOSSIER

3.9 Comment jugez-vous l'élaboration et la gestion administrative de votre dossier LEADER+, en matière :

● de montage de dossier ? facile satisfaisante difficile très difficile

● de disponibilité des personnes auxquelles vous vous êtes adressé

Médiocre Passable Assez Satisfaisant Satisfaisant Très Satisfaisant

● de procédures de contrôle ?

Médiocre Passable Assez Satisfaisant Satisfaisant Très Satisfaisant

● de délais de paiement ?

Médiocre Passable Assez Satisfaisant Satisfaisant Très Satisfaisant

3.10 Seriez-vous prêt à recommencer le montage d'un projet avec l'aide de LEADER+ ?

Oui non

3.11 De quelle manière votre action est-elle suivie par le GAL après attribution de la subvention ?

.....

Avez-vous des attentes en la matière (mise à disposition d'outils de suivi....) ?

.....

4- CARACTERE DETERMINANT DE L'AIDE LEADER PLUS

4.1 Votre projet aurait-il vu le jour sans le soutien financier Leader Plus ? :

Oui, de manière certaine oui, probablement non

4.2 Le programme Leader vous a-t-il permis :

d'augmenter l'ambition de votre projet ? _____ Oui non

- d'augmenter la qualité de votre projet ? _____ Oui non
- d'accélérer le rythme de réalisation ? _____ Oui non
- de réaliser le projet dans de meilleures conditions ? _____ Oui non
- d'étendre votre réseau de partenaires / relations professionnelles? _____ Oui non
- de travailler différemment ? _____ Oui non
- de préparer de nouveaux projets ? _____ Oui non

autres apports du programme Leader :

4.3 Connaissez-vous d'autres programmes européens ? oui. Lesquels ?.....
 non.

Sur ce projet, avez-vous recherché un autre financement européen ?

Oui. Pourquoi votre demande n'a-t-elle pas aboutie ?.....

Non.

Pourquoi ?.....

4.4 Bénéficiez-vous, ou avez-vous bénéficié, d'une aide financière au titre d'autres programmes ?

Oui Non

Si oui lequel ?.....

Si oui, voyez-vous une différence entre le programme leader Plus et ces programmes ?

.....

Projets en lien avec les activités agricoles : pourquoi avez-vous choisi ce programme en particulier (compte-tenu des autres aides possibles proposées par l'UE)?

.....

5- PARTICIPATION DU PORTEUR DE PROJET A LA TRANSFERABILITE

5.1 A votre connaissance, cette opération a-t-elle contribué au développement d'autres projets ?
 Lesquels ?

A quelles échelles ? Commune C. de Communes Pays Dépt Région
 France Europe ?

5.2 Seriez vous prêt à faire partager votre expérience dans le cadre d'un projet de coopération (réunions, mutualisation des compétences...)?

oui non.

5.3 Si oui ; dans le but de partager votre expérience, avez-vous établi un document de travail type sur votre projet, apte à aider un autre maître d'ouvrage qui souhaiterait adapter une action similaire sur son territoire
 oui non.

6- RELATIONS ENTRE LE PROGRAMME CHOISI ET LE PAYS

Connaissez-vous le thème fédérateur choisi par le Pays Midi Quercy pour ce programme Leader Plus ?
 Oui non

6.1. Avez-vous entendu parler de la « Charte de développement durable du Pays » ?
 Oui Non

Si oui, connaissez-vous des axes et des mesures de cette Charte du Pays ?
 Oui : lesquels ? Non
.....
.....
.....

6.2 Savez-vous de quelle manière votre projet s'inscrit dans la dynamique du Pays (contenu de la charte de développement durable de Pays)?
 oui non
.....
.....

6.3 Pensez-vous que la valorisation des ressources naturelles et culturelles soit un thème pertinent à l'échelle du Pays ? Oui Non.
 Pourquoi ?
.....
.....

6.4 Développer des projets autour de ce thème vous paraît-il adapté à ce territoire du Midi Quercy ?
 Oui Non.
 Pourquoi ?
.....
.....

6.5 Qu'avez-vous fait de la plaquette sur le Pays qui vous a été transmise par courrier postal ?
.....

6.6 Comment voyez vous l'avenir du Pays ? Quel rôle souhaiteriez-vous qu'il joue en matière de développement ?
.....
.....
.....

7- PERCEPTION GOLABLE DE L'OPERATION

Quel regard portez-vous dans l'ensemble sur cette opération ?

.....

Mise en œuvre de l'évaluation (indicateurs de réalisation et sur les indicateurs de résultats) :

(Reprendre les indicateurs fixés à la base du projet) ⇒ cf. fin du questionnaire Annexe 7 Bis

.....

.....

**ANNEXE 2 : TRAVAUX DU RIA ET DE L'UNA QUI ONT SERVI A
L'ELABORATION QU QUESTIONNAIRE.**

**ANNEXE 3 : LES FICHES ACTIONS DES ACTIONS
REMARQUABLES ANALYSEES.**

ANNEXE 4 : LES ACTIONS REMARQUABLES SELON LE RIA
Base interrégionale d'expérience, présentation et mode d'emploi.

**ANNEXE 5 : RAPPEL DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU PAYS
MIDI QUERCY ET DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE.**

